

Démocratie

ORGANE DU PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE — 65, Bd. Danton — Casablanca

Deuxième Année N° 49

Lundi 27 Janvier 1958

Prix : 30 Fr.

BACHKO

DEFAITE DE LA DICTATURE



Un aspect de la foule de Bachko.
Foule consciente et enthousiaste.
La dictature a perdu.

Reflexions sur la Justice au Maroc

Parmi les vices de l'ex-régime du Protectorat français au Maroc contre lesquels le mouvement de libération nationale combattait avec beaucoup de virulence, mais aussi avec raison, figurait, en première ligne, la confusion des pouvoirs. La Justice dite « indigène » était, dans ce pays, au service des autorités françaises et s'exerçait par l'intermédiaire des Pachas et Caïds ou des juges composant les tribunaux dits organisés. Cette justice n'était donc pas indépendante des pouvoirs administratifs et exécutifs. Les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, étaient entre les mains des services du Protectorat, puisque les Dahirs ou lois étaient préparés par eux et soumis pour approbation, souvent forcée, aux Sultans, les Contrôleurs civils et militaires les représentaient dans les villes et dans les campagnes qu'ils administraient et rendaient, en fait, la justice aux lieux et place des Caïds, Pachas ou Juges, mais en leur présence. Ils voulaient ensuite à l'exécution de leurs décisions.

Ce système ne présentait aucune des garanties de moralité, d'intégrité et d'impartialité, susceptibles de préserver les biens et les libertés individuelles des citoyens, ceci d'autant qu'un nombre appréciable de caïds étaient illettrés et choisis, non pour leur compétence, mais pour leur docilité à l'égard des autorités françaises et pour leur comportement brutal et intéressé à l'égard de leurs compatriotes.

Les imperfections de ce système se sont accentuées lorsque la lutte

pour l'indépendance était devenue plus virulente et avait pris un caractère de lutte armée. Les tribunaux des Caïds et Pachas et, d'ailleurs, tous les autres tribunaux, marocains et français, correctionnels, criminels et militaires, se montrèrent plus répressifs que par le passé. Certes, il fallait préserver le régime du Protectorat, le conserver intact, supprimer ses adversaires, annihiler leur action, conserver les privilèges acquis et continuer à administrer ce pays dans les bosquets de Rabat, même par le feu et par le sang.

Le peuple marocain avait alors besoin davantage de Justice que de pain.

Puis vint l'indépendance et le retour du lointain exil du Roi légitime Mohammed V et la rentrée dans leurs foyers des patriotes également exilés, éloignés ou condamnés à mort ou à des peines de prison.

Déjà, à Antsirabé, le Roi et les émissaires du P.D.I. et même de l'Istiqlal avaient jeté les bases d'un régime véritablement démocratique au Maroc : monarchie constitutionnelle - élections - Parlement - séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire - garanties des biens et des personnes, etc.

Le 18 novembre 1955, S.M. le Roi traça, dans son historique discours du Trône devenu alors une véritable *Charte Royale, une véritable convention entre le Roi et le peuple, les trois missions dont Il voulait investir le peuple qu'il avait décidé de constituer :*

1° — La gestion des affaires pu-

bliques,

2° — création d'institutions démocratiques issues d'élections libres fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle reconnaissant aux Marocains de toutes confessions les droits de citoyens et l'exercice des libertés publiques et syndicales.

Nous n'abordons dans cette étude hâtive et imparfaite que le troisième point.

Dans le discours également historique qu'Elle a prononcé, le 17 décembre 1955, à l'occasion de la constitution du Gouvernement d'union nationale, expression de la volonté du peuple, S.M. le Roi incitait les membres de ce gouvernement à gouverner le pays sur la base de la séparation des pouvoirs.

Ce principe, solennellement proclamé par le Souverain, fut affirmé et consacré par le dahir du 19 mars 1956.

Un autre dahir portant la même date supprime tout contrôle, particulier ou général, précédemment exercé sur la Justice marocaine et annonce la création de *Farquets* devant toutes les juridictions marocaines.

Le principe pour lequel nous avons combattu l'administration française était alors consacré par le Gouvernement d'union nationale et proclamé par S.M. le Roi. Il fallait alors le mettre réellement en pratique, organiser les tribunaux marocains proprement dits, les unifier et supprimer cette mosaïque des tribunaux (Pachas dans les villes,

Caïds dans les campagnes, Tribunaux berbères, etc.) qui faussait encore le système et faisait de notre pays unique au monde, par le nombre et la diversité des « justices » qui y étaient rendues.

Le Ministre de la Justice, ancien Avocat, ayant lui-même souffert dans sa liberté du fait du système du Protectorat, faisait connaître aux justiciables marocains, dans l'interview qu'il a donnée à Radio-Maroc, le 12 septembre 1957, que « le pouvoir judiciaire est devenu totalement indépendant du pouvoir politique... et que les tribunaux des juges délégués ont été organisés dans tout le pays... »

Les Tribunaux des Juges délégués, ainsi que les autres tribunaux ordinaires, de Première Instance et d'Appel, furent en effet institués par le dahir du 4 avril 1956. (Les Tribunaux des Juges-délégués connaissent, en premier ressort et en matière pénale, des infractions punies d'une peine égale ou inférieure à deux ans d'emprisonnement avec ou sans amende.) (Dahir Ben Arafa du 24 octobre 1953, toujours en vigueur).

Aux termes de l'article I du Dahir précité du 4 avril 1956, « La Justice est rendue en Première Instance par les Tribunaux de Juges-délégués qui comprennent un magistrat titulaire et de un ou de plusieurs suppléants. Les sièges et les ressorts de ces tribunaux sont fixés par Dahir. »

« L'installation d'un Tribunal de

(Suite en page 3)

ANNONCES LEGALES

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
ECLAIRAGE PUBLIC
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
Fourniture de 10.000 m. de câbles au papier imprégné.
—
Cautionnement provisoire: 100.000 francs.
Les soumissions devront parvenir aux Services Municipaux, Bureau des Adjudications, n° 61, au plus tard le 18 février 1958, avant 17 heures.
Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61.

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
ECLAIRAGE PUBLIC
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
Fourniture de coffres spéciaux pour alimentation et protection des foyers sur candélabres.
—
Cautionnement provisoire: 20.000 francs.
Les soumissions devront parvenir aux Services Municipaux - Bureau des Adjudications N° 61, au plus tard le 18 février 1958, avant 17 heures.
Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61.

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
IMPRESSION A FOURNITURE DU BULLETIN MUNICIPAL EN 1958
—
Les soumissions devront parvenir aux Services Municipaux - Bureaux des Adjudications n° 61, au plus

tard le 10 février 1958, avant 17 heures.
Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61.

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
ECLAIRAGE PUBLIC
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
Fourniture de CANDELABRES et de CONSOLES METALLIQUES
—
Cautionnement provisoire: 100.000 francs.
Les soumissions devront parvenir aux Services Municipaux - Bureau des Adjudications N° 14 - au plus tard le 18 février 1958, avant 17 heures.
Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61.

Royaume du Maroc
—
Ministère de l'Intérieur
—
DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
Le 12 février 1958, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres concernant les travaux de Menuiserie, relatifs à la construction du Commissariat d'Oued-Zem :
2ème lot : Menuiserie Métallique - Ferronnerie - Huissierie.
Cautionnement provisoire: 30.000 francs.

Dossier à consulter chez M. CAVI-GLIOLI Noël, architecte E.N.B.A.A., 48, rue Guynemer à Casablanca.
Les références techniques et financières devront obligatoirement accompagner la soumission et être complétées par des attestations ou certificats chiffrés émanant d'architectes ou ingénieurs des Travaux Publics.

Royaume du Maroc
—
Ministère de l'Intérieur
—
DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE
—
AVIS D'ADJUDICATION
—
Le mercredi 26 février 1958 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres, concernant les travaux de construction d'un Hôtel de Police à Oujda.
1er lot: Gros-œuvre.
Cautionnement provisoire: 785.000 francs.

Dossier à consulter chez Monsieur Jacques FRAPECH, architecte D.P. I.G., 21, rue Bonaparte à OUJDA.
Les références techniques et financières devront obligatoirement accompagner la soumission et être complétées par des attestations ou certificats chiffrés émanant d'architectes ou d'ingénieurs de Travaux Publics.

Etude de Me DAMERDJI
Notaire à Casablanca
—
LICITATION FEUILLARD
—
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES,
EN SUITE DE LICITATION

Le mercredi, douze février mil neuf cent cinquante huit, à quinze heures, à Casablanca, en l'étude de Me DAMERDJI, Notaire, sis Boulevard Gallieni, n° 85.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Casablanca, le 14 juin 1957.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur licitation, d'UNE PROPRIÉTÉ, sise à OUED-ZEM, à l'angle de la Rue d'Alger et de la Rue Du Four, dénommée «GENE-

VIEVE», objet du titre foncier n° 66 T, comprenant un local constitué en un *landouk*, composé de trois magasins couverts en tôle, ayant une contenance totale de 32 ares 22 ca.

JOUISSANCE à compter du jour de l'adjudication définitive par la perception des loyers.

MISE A PRIX: CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, ci 550.00, payable comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me DAMERDJI, notaire à Casablanca, Bd Gallieni, n° 85, Tél. 238-63, rédacteur et dépositaire du Cahier des Charges et pour visiter, sur les lieux.

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
Vente des CUIRS et PEAUX, provenant de la station d'épouissage des ABATTOIRS MUNICIPAUX en 1958

Les offres devront parvenir aux Services Municipaux, Bureau des Adjudications n° 61, au plus tard le 18 février 1958, avant 17 heures.

Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61, et aux Abattoirs Municipaux.

Préfecture de Casablanca
—
Services Municipaux
—
AVIS D'APPEL D'OFFRES
—
ABATTOIRS MUNICIPAUX

Fourniture de FUEL OILS, en 1958

Les offres devront parvenir aux Services Municipaux, Bureau des Adjudications, au plus tard le 18 février 1958, avant 17 heures.

Renseignements: PREFECTURE, Bureau 61, et aux Abattoirs Municipaux.

Les événements... et les hommes

Réflexions sur la Justice au Maroc

(Suite de la page 2)

Juge-délégué entraîne la suppression dans son ressort des juridictions de Pachas et de Caïds visées à l'article suivant... »

Le Dahir du 10 juillet 1956 crée un Juge-délégué à Settat et détermine la circonscription judiciaire de ce Tribunal d'après la circonscription administrative de son siège.

La circonscription administrative de Settat comprend la Tribu des Oulad Saïd, rien n'étant changé, ce sujet, sous le régime de l'indépendance.

Dans ces conditions, et sans contestation possible, le Tribunal du Juge-délégué de Settat, créé le 10 juillet 1956, était seul compétent pour connaître, à partir de cette date, de toutes les affaires civiles, commerciales et pénales de son ressort.

Or, le 22 octobre 1957, le Caïd des Oulad Saïd s'introduit à minuit dans un domicile privé, arrête, alors, lui et ses gardes tous armés de mitraillettes, trois personnes qui étaient réunies en compagnie de quelques amis, personnes qui sont précisément membres du Parti Démocrate de l'Indépendance, parti hier au pouvoir, actuellement dans l'opposition.

Aucune perquisition ne peut être faite, la nuit, dans l'habitation d'une personne, sauf le cas de flagrant délit ou par décision motivée ou avec le consentement de la personne chez laquelle la perquisition doit être opérée (article 96 du Dahir du 24 octobre 1954 formant code de procédure pénale marocain).

Le Caïd des Oulad Saïd, ô vestige du passé, se comporte comme le Caïd du Protectorat ! Il ignore les codes, bouscule la loi et, le lendemain 23 octobre 1957, arrête 40 autres personnes qui sont encore des adhérents du P.D.I., en condamne, entre 19 et 23 heures, sans autre forme de procès, seul, sans Ministère Public, sans conseil, sans interrogatoire légal, 38 d'entre elles à des peines de prison allant de 1 mois à 2 ans de prison et à des amendes substantielles. Ces dernières s'étaient rassemblées paisiblement assises, à quelques mètres du bureau du Caïd qu'elles voulaient interroger sur le sort de leurs compagnons arrêtés la veille.

Laissons délibérément de côté, les autres violations de la Loi et elles sont nombreuses, commises par ce Caïd « indépendant » et attachons-nous simplement à la violation relative au principe solennellement proclamé de la séparation des pouvoirs : le Caïd du nouveau régime se comporte en sous-préfet, juge et Commissaire du Gouvernement ! Il perquisitionne, arrête, inculpe, requiert et juge en même temps !

Que l'on ne rétorque pas que le Parquet des Tribunaux nouvellement créés ou réorganisés n'était pas encore créé le 22 octobre 1957. Le 4 avril 1957 (article 15) du dahir susvisé, impose la présence, aux audiences de tous les Tribunaux, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils soient anciens, du Commissaire du Gouvernement. Ceci est conforme aux principes généraux de l'organisation judiciaire et sous le régime du Protectorat (article 15 du dahir du 23 octobre 1954), la présence du Com-

missaire du Gouvernement auprès du Caïd ou du Pacha était obligatoire.

Il a été plaidé devant le Tribunal Régional d'Appel de Casablanca devant lequel le jugement du Caïd du 23 octobre 1957 était déféré, de ce que ce Caïd avait violé le principe de la séparation des pouvoirs, outre qu'il était incompétent pour juger les faits de rébellion, association de malfaiteurs, insurrection, sédition, etc... qualifiés crimes par les Dahirs en vigueur, dont il qualifie lui-même les faits reprochés aux inculpés.

Ce Tribunal a préféré passer outre à ces exceptions et confirmer le jugement du Caïd en réduisant sensiblement les peines prononcées.

Tous ceux qui sont respectueux des Juges qui rendent « la Justice », se garderont bien de reprocher aux Juges d'Appel leur manière d'apprécier le jugement de ce Caïd. Mais ils ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur étonnement devant cette confirmation. Cependant, le fait n'est pas grave en soi. Ce qui est grave, c'est que le 11 janvier, un jugement a été prononcé publiquement, ordonnant la mise en liberté de tous les inculpés et la mise en délibéré au mercredi suivant pour le prononcé du jugement, que ce jugement a été entendu par six avocats de la défense, 26 inculpés et un public nombreux où se mêlaient des anciens ministres, des clercs d'avocats, des journalistes, des représentants de la radio-diffusion, etc... et que le 13 janvier, il n'a été libéré que 17 inculpés appelants sur 26, sous présentation d'une caution de comparution !

Peut-être que le Président de séance avait dans l'esprit qu'il ne consentait à la mise en liberté provisoire que de 17 inculpés, mais à l'audience il n'a pas prononcé les dix sept noms ni indiqué un chiffre, ni assorti son jugement d'une condition : la présentation d'une caution de comparution.

L'erreur est humaine et les fautes en fait de Justice sont parfaitement possibles... Ne pas les reconnaître, c'est précisément jeter la suspicion sur les juges qui ont jugé, prêter le flanc à la critique, faire douter de la « Justice »... sous le régime de l'Indépendance !

Publier un communiqué menaçant et accusateur parce que des protestataires, juges de leur métier, ont rendu visite au Ministre de la Justice pour lui exprimer leur « émotion » en présence des critiques parues dans la presse relativement aux jugements des Oulad Saïd et de Casablanca, ou menacer les avocats de poursuites parce qu'ils ont déposé des conclusions tendant à ce que le Tribunal d'Appel leur donne acte des modifications intervenues dans le jugement, entre samedi 11 et lundi 13 janvier, ou les journaux de poursuites parce qu'ils ont relaté les débats ou porté des appréciations des autorités et porter « l'incident » à la connaissance de S.M. le Roi et lui demander d'autoriser des poursuites pénales, afin de sauvegarder le « prestige » du Ministère... O combien tout cela nous rappelle les temps récemment révolus !

Même dans la pratique de la « Justice », les vestiges du colonialisme — malgré la bonne volonté du Ministre — sont solidement conservés !

Mais la grande erreur serait de persévérer dans les errements du passé combien de fois combattus, tout en voulant avoir raison alors que la sagesse et toutes les religions édictent qu'il ne faut pas faire à autrui ce que l'on ne veut pas que l'on nous fasse !...

EDITORIAL

APPEL

A SA MAJESTE LE ROI

Nous venons de vivre une semaine dramatique.

Retour de Tunisie, le Ministre de l'Intérieur est passé à l'action contre les libertés publiques et les démocrates.

Le meeting de Bachco a ébranlé et même détruit la légende du Parti unique et celle du Parti prépondérant.

Le parti de l'Istiqlal faible, énérvé, à bout de souffle, allait tout tenter pour sauver ses privilèges et se maintenir contre la volonté populaire, au pouvoir.

Notre camarade, Ahmed Bensouda, ancien Ministre, membre du Bureau Politique — grand patriote — devait donner à Beni Mellal chef-lieu de la Province du Tadla, une conférence sur l'éducation civique. L'autorisation avait été accordée par les autorités locales, nos camarades du P.D.I. avaient pourvu à toute l'organisation de cette manifestation, quand le commissaire de police des lieux, vint informer les organisateurs de cette conférence qu'elle était interdite par le Ministre de l'Intérieur.

Abdelhadi Boutaleb, ancien Ministre, membre du Bureau Politique, une des valeurs les plus sûres du Mouvement National devant lui aussi, prononcer deux conférences, une à Tétouan le 24, l'autre à Tanger le 26 courant. Toutes les deux furent interdites par ordre du Ministre de l'Intérieur.

Vendredi 24 janvier le Parti Démocrate de l'Indépendance devait commémorer l'anniversaire de la sanglante tuerie de Souk El Arba du Rhab en organisant des prières et la lecture de versets du Coran, à la mémoire des martyrs.

Le Ministre de l'Intérieur Driss M'Hamedî interdit aussi cette commémoration et acte sacrilège unique dans les annales des pays musulmans, empêcha les fidèles de lire la prière des morts.

Telle est la réponse faite par le parti de l'Istiqlal au puissant meeting du Derb Bachco.

Des provocations policières, des visites dans nos locaux, une surveillance administrative, tracassière, dans la zone Nord, de nos camarades Bensouda et Boutaleb, toute une série de vexations pour amener nos militants à réagir avec violence.

Mais, grâce à la maturité politique des hommes du P.D.I. et au sens qu'ils ont de l'intérêt national, aucun incident ne s'est produit.

Nous avons répondu aux provocations, par l'ordre, mais aussi par la détermination de venir à bout de cette crise malsaine que fait subir à notre pays la dictature abjecte de l'Istiqlal.

Nous sommes donc actuellement à un tournant décisif de l'histoire de notre Pays. Conscients de nos forces, et de l'appui que nous avons dans les classes populaires. Sûrs que notre idéal démocratique et nos programmes de redressement économique et social sont à même de faire le bonheur du peuple marocain, nous n'arrêterons pas notre action jusqu'à ce que justice soit faite.

Nous ne suivrons pas les provocateurs dans leurs méthodes parce que nous refusons que l'anarchie s'installe dans notre pays. Notre indépendance n'est pas encore achevée, les troupes françaises, espagnoles et américaines sont les maîtres occultes de notre Pays, notre unité territoriale est loin d'être achevée, notre lutte doit être orientée avant tout dans le sens constructif de notre indépendance et de notre unité.

Mais nous ne permettrons pas non plus à ceux qui veulent subjugué et dominer nos concitoyens de réaliser leurs desseins. Cette lutte intérieure ne peut être efficace et politique que si l'opposition dispose d'une Charte qui définisse ses droits et ses devoirs.

Driss M'Hamedî vient de se comporter arbitrairement et d'une manière totalitaire contre les libertés publiques. Nous déclarons que toute opposition légale n'existe plus au Maroc.

Après l'interdiction du Mouvement Populaire, après l'incendie des locaux des Libéraux-Indépendants à Rabat, après ces atteintes portées à la liberté que nous venons d'exposer, il n'y a plus à douter, le Ministre de l'Intérieur livre une guerre illégale et injuste à toute opposition.

La situation intérieure est donc extrêmement critique, nous en appelons à Sa Majesté Mohammed V guide suprême de la nation pour arbitrer ce conflit dramatique et octroyer au peuple une Charte des Libertés Publiques pouvant le préserver de l'action de tous ceux qui veulent garder le pouvoir par des méthodes dictatoriales et ce malgré l'opposition du peuple.

« Démocratie »

ACICIO RAIMUNDO FEU
C/ Mercado 2 - ISLA CRISTINA
(Huelva) - Espagne

Désire échanger 400 TIMBRES
d'Espagne et d'Europe contre 400
timbres du Maroc et d'Afrique.

Réponse assurée.

ER RAI EL AM répond à EL ALAM :

Notre confrère en langue arabe « ER RAI EL AMM » vient de publier une réponse magistrale aux accusations gratuites, intéressées et basses du journal « EL ALAM » quotidien de l'Istiqlal.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de donner — si ce n'est la réponse complète de « Er Rai El Amm » — tout au moins un concentré qui refute toutes les allégations des « petits penseurs » spirituellement et physiquement nabots de l'Istiqlal.

Les victoires réalisées par le P.D.I. au profit de la liberté et de la démocratie inquiètent les dirigeants et la presse du parti de l'Istiqlal. Enragés, ils réclament la condamnation du P.D.I., l'application à son égard de lois iniques, en prétextant « la protection de l'Etat contre ses destructeurs ». L'éveil des masses populaires, conscientes de l'échec du gouvernement actuel, rend la vie difficile à ceux qui savent le pouvoir comme un met délicieux, alors que les ventres du peuple sont vides. Cette campagne injuste que le parti de l'Istiqlal entend contre tous les hommes libres du Maroc, aussi bien contre les Libéraux Indépendants, le Mouvement Populaire, le Parti de l'Unité et de l'Indépendance que contre le P.D.I., et le syndicat libre qui s'est vu interdire l'existence, cette campagne qui a pris la forme d'arrestations, d'enlèvements, d'assassinats et de tortures a subi un échec devant l'abnégation du peuple qui finit par se tourner contre ses oppresseurs.

Voici la véritable explication de l'article de « El Alam » publié dans le numéro d'hier sous ce titre : « Contre ceux qui détruisent l'Etat, quelle attitude prendra l'Etat à leur égard ? »

Cet article a été écrit après le déroulement de six événements importants au Maroc :

1° — La victoire du P.D.I. qui s'est montré le champion du nationalisme arabe par sa participation au Congrès gigantesque du Caire où notre délégation a pris place à côté des représentants d'un milliard et demi d'êtres humains de l'Asie et de l'Afrique, alors que le parti de l'Istiqlal souhaitait voir le siège du Maroc rester vacant et notre peuple prendre une attitude autre que celle adoptée par les pays arabes frères. Notre attitude dans ce Congrès était une victoire pour nous et pour le peuple marocain. L'attitude hostile du parti de l'Istiqlal, les campagnes mensongères et calomnieuses contre les buts du Congrès et les pays arabes qui y participaient, orchestrée par le leader de ce parti, a été accueillies par le peuple avec mépris et indignation.

Tout cela a ébranlé les assises du parti de l'Istiqlal et les membres de ce parti s'interrogent sur les raisons qui ont poussé leurs dirigeants à mener cette campagne de calomnies à l'égard du Congrès agissant ainsi comme la presse colonialiste étrangère.

2° — Le meeting du Derb Bachco attirant des dizaines de milliers d'assistants parmi la masse populaire de Casablanca a montré comment le peuple appuie nos revendications pour la liberté et la démocratie. En effet, le peuple applaudissait aux décisions du Congrès du Caire et acclamait le nom de Sa Majesté. Il est naturel que le parti de l'Istiqlal soit inquiet à la vue de cette masse humaine qui scandait d'une seule voix les mêmes

revendications, stigmatisait l'injustice en affirmant que : « La patrie appartient à tous ! »

3° — Cet article vient aussi après que se soit évanoui le rêve du parti de l'Istiqlal qui escomptait l'effondrement de notre parti après notre départ du gouvernement, les assassinats et les enlèvements perpétrés contre nous. Mais voilà que l'opposition s'élève plus forte que jamais et que notre parti monte en flèche. Après l'interdiction du Mouvement Populaire, les tortures infligées aux membres des Libéraux-Indépendants et l'incendie de leurs locaux, le parti de l'Istiqlal ne récolte que mécontentement et indignation. Le parti de l'Istiqlal se voit loin d'être le « parti unique » de la nation. Les affaires de l'Etat se détériorent et la liberté s'impose au moment même où l'on cherche à entrer le projet sur les libertés publiques. De même le peuple assiste à des inscriptions sur les murs et se met en colère contre les auteurs. Le prestige du Roi, plus que jamais est renforcé. Le peuple est fidèle à Mohammed V. Les desirs des comploteurs ne se réalisent pas.

4° — L'article vient à la suite de la consultation populaire que nous avons lancée au sujet des libertés publiques. Le peuple a rejeté unanimement le projet de l'Istiqlal qui supprime les libertés publiques et qui s'il se réaliserait ferait du parti de l'Istiqlal le maître des destinées de ce pays. La légende du « parti majoritaire » ou du « parti prépondérant » s'évanouit. La preuve en est que le parti de l'Istiqlal lui-même n'y croit plus ! Sinon, pourquoi ses représentants au pouvoir ont-ils eu recours à la falsification des listes électorales, falsification qui visait à perpétuer dans le pouvoir, contre la volonté populaire, les membres de leur parti qui ont accaparé depuis plus d'un an toutes les ressources de la nation et qui ne considèrent comme Marocains que leurs adhérents, en faisant une classe de privilégiés alors que le reste du peuple est livré à la privation et au malheur.

5° — Cet article vient aussi après le procès de Casablanca qui a été une véritable « comédie juridique » ! Le peuple, au cours du procès, a appris à connaître « l'intégrité » du Tribunal qui a modifié son verdict prononcé devant six avocats, 26 inculpés et des centaines d'assistants, dont les correspondants de la presse internationale. Ceux-ci se sont empressés de télégraphier le texte du verdict avant qu'il ne devienne caduc le lendemain ! Le parti de l'Istiqlal doit craindre la réaction du peuple marocain qui tient à jouir d'une justice intègre et impartiale !

6° — L'article a paru après des décisions légères, pour ne pas les qualifier autrement, prises par certains membres du gouvernement appartenant à l'Istiqlal contre l'Armée de la Libération Algérienne. Ces décisions ont ouvert les yeux des leaders du F.L.N. sur le soi-disant

concours du parti de l'Istiqlal à l'égard de leur cause. Heureusement, une intervention royale est venue sauver le pays et nous épargner une agitation dont les ennemis du Maroc et de l'Algérie auraient été les premiers à profiter. La sagesse du Roi est venue à temps.

Quant à l'article, il n'est que calomnies d'un parti en perte de vitesse et diffamations d'hommes aigris.

Malgré cela, nous essaierons de relever quelques-unes des accusations trompeuses en leur opposant la stricte vérité.

« Incitation à la rébellion ». « El Alam » accuse nos dirigeants responsables d'avoir incité la masse à la rébellion ou à la dissidence dimanche dernier. Heureusement, les hommes de notre parti s'adressaient à une masse qui a compris le véritable sens des paroles prononcées dans ce meeting. Il s'agissait d'orientation nationale, des directives de notre parti qui incitaient non à la dissidence, mais au respect du régime et de la loi. Les correspondants de la presse présents ont également enregistré les déclarations de nos dirigeants. Et notre journal « Er Rai El Amm » n'a pas attendu l'article de « El Alam » pour publier le texte intégral des discours prononcés. Nos hommes politiques sont assez mûrs et conscients de leur devoir national pour ne pas inciter la foule à la dissidence et à l'agitation. Réclamer la démocratie, la liberté, la constitution, le parlement, est-ce de l'agitation ? — Demander au peuple d'appuyer les nations du Congrès de Solidarité Afro-Asiatiques du Caire, est-ce de l'agitation ? — Exhorter le peuple à s'unir derrière S.M. le Roi, est-ce de l'agitation ? — De quelle agitation « El Alam » parle-t-il alors ?

Le meeting de Derb Bachco s'est déroulé dans le calme le plus absolu, l'ordre n'a été à aucun moment, troublé. Mais la véritable agitation est celle qui existe dans l'esprit et la conscience des membres du parti de l'Istiqlal.

De cette agitation-là, nous ne sommes pas responsables.

Mais pourquoi Allal El Fassi n'a-t-il pas été considéré par le parti de l'Istiqlal comme agitateur, lorsqu'il est rentré du Caire pour travailler à la chute du gouvernement d'Union Nationale ? — N'a-t-il pas menacé de mort tous les ministres qui n'obéiraient pas à cet ultimatum et ne donneraient pas leur démission ?

Le journal « El Alam » qui verse aujourd'hui des larmes de crocodile, était le seul journal à publier cette déclaration.

« L'argent de l'étranger ». Encore une accusation avancée par le journal « El Alam » à notre égard. « El Alam » ne fait que copier les accusations de Guillaume, Boniface et Glaoui à l'égard de tous les patriotes marocains et des membres du parti de l'Istiqlal eux-mêmes ! Les Anglais ont dit la même chose en Egypte et en Irak. Les Hollandais ont répété le même refrain à l'égard des patriotes indonésiens. Et les tyrans nationaux qui se sont succédés dans les pays récemment libérés du colonialisme ont répété les mêmes accusations.

Le despotisme n'est-il pas le frère du colonialisme ? — Ils visent les mêmes buts, ils emploient les mêmes méthodes. Depuis la création du Mouvement National au Maroc, le colonialisme et ses supports marocains n'ont cessé d'accuser les patriotes d'être les jouets d'une main étrangère ! Le parti de l'Istiqlal singe aujourd'hui le colonialisme : il accuse tout en étant conscient de ce que ses accusations sont fausses.

Le meeting du Derb Bachco a-t-il fait un si grand effet sur les esprits des dirigeants du parti de l'Istiqlal que, enragés, ils ont recourus à cette basse calomnie qui ne trompe personne, même pas ses inventeurs ? — Sept discours seulement ont transformé les dirigeants du parti de l'Istiqlal en accusateurs qui font flèche de tout bois. Craignent-ils tant de perdre la jouissance de leur portefeuille ministériel pour devenir des fievreux qui délirent ? Réfléchissons un instant.

Quelle est la main étrangère qui pourrait nous pousser ?

Est-ce la France ? — Nous avons une position nette à l'égard de son armée d'occupation : l'évacuation. A l'égard de l'interdépendance, une seule position : l'indépendance totale. Les conventions bilatérales : refus. Son aide matérielle : tant qu'elle est assortie de conditions politiques nous la repoussons. La France nous donne-t-elle de l'argent pour lui réclamer l'indépendance totale et l'évacuation ?

Au moment où le parti de l'Istiqlal garde un silence douteux sur ces revendications, nous avons mis notre parti et nos organes de presse au service des Algériens en lutte pour leur indépendance, en cela nous nous acquitons simplement d'un devoir et les dirigeants de l'Algérie en sont témoins. Rappelons que la radio de Paris portait contre nous les mêmes accusations.

Est-ce l'Espagne ? alors que nous réclamons les régions sahariennes encore soumises à son influence. Et que nous sommes les seuls à réclamer le retour au Maroc de Ceuta et de Mellilla, considérés par l'Espagne comme parties intégrantes de son territoire. Notre position à l'égard des événements d'Irni a été nette : nous avons appuyé sans condition les combattants des Ait Baamrane et nous avons demandé au gouvernement marocain de sortir de son hésitation en prenant une attitude ferme à l'égard de l'Espagne. Nous étions les seuls à demander le rappel de notre ambassadeur de Madrid et de porter l'affaire d'Irni devant les instances internationales. Le gouvernement marocain n'a rien voulu savoir : il a repoussé purement et simplement nos propositions.

Est-ce l'Amérique ? — Alors que nous demandons la suppression des bases américaines. L'argent américain nous servirait-il à prendre des positions pareilles ?

Est-ce l'Union Soviétique, pays de dictature, avec lequel nous ne sommes pas d'accord parce que nous sommes des démocrates ? Nos dirigeants n'ont cessé d'écrire que la doctrine de Moscou n'est pas à importer au Maroc !

Notre position est claire : nous

(Suite en page 9)

Le Peuple ne se soumettra jamais à votre dictature

CE QUE JE NE CROIS PAS (5)

CULTURE ENGAGÉE

On se méprendrait gravement sur l'intention et sur le sens de la discussion que nous avons ouverte avec Chraïbi si l'on n'y voyait qu'une polémique de journalistes et non une véritable discussion de fond. Notre dessein est de savoir comment orienter le mouvement culturel au Maghreb, la responsabilité de l'écrivain vis-à-vis des aspirations de ses lecteurs, et particulièrement de cette jeunesse, si avide de savoir et ayant une ouverture d'esprit remarquable.

Je ne crois pas que le moment de parler pour ne rien dire, ou pour dire des choses creuses ou fausses, même dans une forme soignée, n'ait pas vécu. Le moment est venu de parler juste, de se convaincre que le Verbe est créateur : chaque phrase qui n'apporte rien est une balle perdue, et parfois criminelle. C'est pourquoi il faut parler haut contre la conjuration, consciente ou non, des obscurantistes, rappeler à tous que l'esthétisme, l'acte gratuit ne sont que des amusettes, que la culture nord-africaine se veut engagée.

Une culture engagée, cela veut dire éducatrice, pouvant fournir à l'homme des moyens de s'épanouir, de donner un sens à sa vie et à celle des autres, de réduire le tragique de l'altérité par la communion d'idées et de sentiments avec son prochain. Faire de ce monde, ici-bas, maintenant, avec les autres, tous les autres, le royaume de la compréhension, un beau royaume où nous serons tous des princes, grâce à la *tesdaka* de la tradition hébraïque (charité-justice, amour).

Un rêve ! me direz-vous. Possible. Encore préférons-nous voir rêver, puis agir pour réaliser le rêve, même en partie, que de s'isoler dans une tour d'ivoire, d'être complice des tueurs, des oppresseurs, des affameurs. Pensez à Jésus-Christ qu'on a qualifié de premier socialiste ; méditez le message du Prophète de l'Islam, pensez à Abû Dharr al-Ghifârî. De beaux rêves vécus ! Et qui continuent à être vécus. Tant pis pour ceux qui ne rêvent jamais de ces beaux rêves-là.

D'ailleurs la vie n'est que rêves, bons ou mauvais, qui deviennent événements : ils fournissent à l'histoire une bonne partie de la trame dont elle tisse notre vie ; ils s'incarnent jusque dans sa marche continue et jamais achevée. Nos désirs sont immenses, et nos espoirs fragiles ; pourtant, c'est ce qui nous fait vivants : la vie tisse des rêves, et les rêves accouchent de la vie. Dans cette réciprocité créatrice résident l'essence et les indispensables sens de la civilisation humaine : un équilibre jamais parfait entre l'humanité et ses espoirs.

Puisque nous rêvons, malgré nous, tout du moins naturellement, pourquoi ne pas rêver à notre gré ? Les philosophes, les systèmes sociaux se veulent précisément le déchiffrement, l'algèbre des rêves humains, et s'efforcent de donner une bonne orientation aux rêveurs éveillés que nous sommes constamment. Ils cherchent à nous mettre en garde contre les faux rêves des ennemis du réel, de la clarté et de l'ordre, contre les rêves-illusions qui se profilent sur les murs des « Châteaux en Espagne » et contre les rêves-cauchemars.

S'engager, c'est donc assurer avec ses semblables la réalisation des beaux rêves. On n'aime pas son prochain lorsqu'on s'éloigne de l'expérience quotidienne qui le fait connaître tel qu'il est, dans sa lutte avec la vie, pour la vie, et toujours espérant l'emporter sur elle. Militer avec les hommes, c'est partager leurs rêves, viser le même idéal. Il n'y a pas de salut sans les autres : il passe par eux ; aucun tête-à-tête avec la vie. Si la bonne plante ne pousse pas n'importe comment et sur n'importe quel terrain, il en est de même du bon citoyen, du gentleman, il ne se forme que dans un milieu sain ; en améliorant la nature du terrain, on en améliore le rendement. De bons pasteurs (hommes engagés) et un régime à base de justice édifient une société viable, fraternelle. Et inversement. De là, nécessité de l'engagement pour le meilleur, si l'on veut éviter le pire. Car, comme l'affirme un hâdîth, les choses licites sont claires, et les choses illicites le sont aussi. Ceux qui auront su discerner entre les diverses voies et agir lucidement auront toutes les satisfactions morales et hériteront du Paradis. Il leur sera dit : « Ce jardin vous échoit en héritage pour prix de vos œuvres » (Coran, XLIII, 72).

On pourra nous objecter : tout cela est évident pour Chraïbi. Je répondrai : je ne le crois pas, car lui-même nous dit, avec une franchise délicieuse : « Je ne suis pas tout à fait sûr ». Fausse modestie ? Autocritique ? Je ne sais. Dans tous les cas, Chraïbi est contre toute vie militante, parce qu'il n'est « sûr » pour aucun engagement positif. Il se veut homme du « Diamant Pur », des Absolus, d'un Idéalisme d'évasion.

Cela n'aurait aucune importance s'il ne concernait qu'un Chraïbi se regardant dans une glace comme Narcisse ; mais du moment où Chraïbi s'astime assez « sûr » pour se jeter de plain-pied dans la pièce publique, tout change. Car les faits

nous contraignent à reconnaître que, seule une culture engagée (c'est-à-dire profondément tolérante et authentiquement humaine), donnera aux peuples arabo-musulmans des chances de jouer quelque rôle dans l'évolution intellectuelle et morale du monde d'aujourd'hui. Grâce à elle, ils pourront avoir, eux aussi, leur vocation et leur mission. Il faut y mettre beaucoup de cœur, mais plus de raison encore, pour démythifier la production culturelle des faux-fuyants dans lesquels excellent les faux-monnayeurs.

Combattre le rationalisme, c'est ouvrir grandement la porte à toutes les démissions, au nom de la « liberté individuelle » ! C'est fausser les perspectives de l'esprit créateur et entraîner la jeunesse dans des tunnels obscurs, sans issue, au désespoir. Un peuple ne se cultive pas quand il désespère, et il n'espère que si ses guides intellectuels assurent convenablement leurs tâches et ne fuient pas leurs responsabilités en se dégageant. Chacun de nous est « embarqué » dans la vie qui est une perpétuelle synthèse de nos actes, un mouvement continu d'engagement.

NON COGITO ERGO NON SUM

Espoir, engagement..., tout cela suppose l'existence d'un être qui espère, s'engage, c'est-à-dire d'un être humain vivant.

D'après des déductions syllogistiques, Chraïbi n'existerait pas :

1) L'homme est un être raisonnable, Chraïbi refuse la raison et le raisonnement, donc...

2) Maintenant, c'est à Chraïbi lui-même que nous empruntons l'une des prémisses :

a) la majeure : « Les êtres qui vivent sourient. Ils savent que le principe même de la vie est la négation du désespoir ».

b) la mineure : Chraïbi ne sourit pas (il s'irrite contre la science, la philosophie, la sociologie, les systèmes économique-politiques, contre..., contre... Il désespère de la démocratie, des hommes qui luttent avec l'espoir de changer la face du monde ; il tourne le dos à tous ceux qui s'efforcent de faire régner la justice et la vraie liberté afin que cette terre soit vraiment humaine, digne d'être héritée par les gens de bien : « Nous avons écrit dans les Psaumes, après l'édification, que la terre serait l'héritage de nos serviteurs justes » (Coran, XXI, 105).

c) la conclusion : Chraïbi n'est pas.

La vertu de la littérature, de l'art, de la culture en général, est double, et parfois même perfide : aider au réveil des consciences, quand elle ne les trouble pas, glucider les problèmes, quand elle ne les embrouille pas. Par la direction qu'on donne à son œuvre, on s'engage dans un sens ou dans l'autre, pour si peu qu'on se prenne au sérieux.

Qu'on invoque les exemples qu'on voudra, je ne crois pas qu'il y en ait un seul pour nous démentir. Nous avons beau jeu de répondre à Chraïbi que le Coran, qu'il considère comme « Le Livre par excellence » est un *Kitâb* « engagé » et qui exige l'engagement : « O Prophète, Nous t'avons envoyé comme témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et prédicateur » (XXX, 45). Mohammed n'est pas un simple *nabî*, selon la tradition biblique, mais un *rasûl* (prophète-envoyé), un législateur de la cité musulmane. Comme ce *Heutenant* de Dieu sur terre est en même temps le « *matbû* al-*z'am* » (le modèle suprême, le guide par excellence des hommes), chaque croyant doit poursuivre, avec fermeté et loyauté, l'œuvre mohamadiya, en participant, particulièrement, à la construction et à la sauvegarde de la *Dâr al-islâm* qui est d'abord une terre de la *adâla* (de justice), à faire prévaloir le droit sur la force, le devoir sur le désir, la passion et l'intérêt : « O vous qui croyez, demeurez fermes dans l'équité, en témoins de Dieu, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère, contre vos proches, qu'il s'agisse du riche ou du pauvre, car Dieu est le vrai patron de l'un et de l'autre. Ne suivez point la passion de préférence à l'équité. » (Coran, IV, 135). C'est un appel à la mobilisation générale, en vue d'instaurer un régi-

me d'égalité dans la justice, régime où l'engagement devient synonyme de foi : on ne saurait s'en détourner, sans désobéir à Dieu, se fourvoyer, et devenir un *dé-gagé*, socialement, mais aussi islamiquement.

Il faudra plaindre, sincèrement, la foi qui se raconte trop, et ne fait que se raconter, sans pouvoir se dire à elle-même : « Ne chante pas tes vertus dans l'abstrait ; quelle misère, ô foi, si au lieu d'agir tu devenais pur conte ! ». La foi n'est pas un absolu, mais une réalité humaine ; si l'homme est, c'est parce qu'il a une humanité, et l'humanisation se fait par, et dans, les œuvres des hommes.

Dans cette perspective, l'intellectuel musulman ne peut, sans trahir sa mission, exalter « l'art pour l'art », l'écrivain écrivant pour lui-même et autres formules de démission et de désertion. Aux « œuvres » de ces déserteurs, nous préférons les « *maddah* », ces contes publics de Djama-l-*lâna* ou de Bab-Guissa, eux au moins nous procurent quelque plaisir... Ils ont cet avantage : aucune prétention, sinon de distraire leur public, en mélangeant le comique le plus sain aux formules sapientielles empruntées à cette sagesse des nations, toute limpide, toute de bon sens.

DU CHRAÏBISME POSITIF

Je ne crois pas que Chraïbi m'en veuille d'avoir donné un point de vue sur « ce qu'il croit », en montrant qu'autour de l'être sensible (d'un éclatant attachement à sa sensibilité) et négatif (d'une sincérité évidente dans son nihilisme), il y a le néant, le néant politique, le néant social, le néant idéologique, le néant scientifique... Allah est grand et le néant est infini ! Néanmoins, comme je le crois (voyez-vous, mais aussi j'ai « ce que je crois », ce n'est point du plagiat, je vous l'assure) si Chraïbi ne m'en veut pas, le lecteur, lui, pourra trouver que mon commentaire se fait long et aimera me voir conclure.

CONCLURE ?

J'aurais aimé le faire par un résumé des éléments positifs, « constructifs » de « ce que croit » Chraïbi et ne point laisser le lecteur sur sa faim. Hélas ! J'ai beau fouiller le texte de Chraïbi dans tous les sens : pas un seul grain de pensée consistante à mettre sous la dent. Je défie quiconque d'y trouver une seule idée qui n'entre pas dans l'une ou l'autre de ces cases (excusez-moi de ne pouvoir illustrer par des exemples, car tout le texte de Chraïbi y passerait) :

énigmes — sophismes — paradoxes.
lapalissades — banalités.
visions « ptophétiques » — anathèmes.
contradictions — contre-vérités.

Voilà. Personne n'y peut rien. Mais il y a pourtant un petit *mais* : Chraïbi a cent fois raison de refuser le scientisme, encore faut-il rappeler qu'aujourd'hui, personne, ni parmi les savants, ni parmi les philosophes, ne soutient le scientisme. Déjà, à la fin du siècle dernier, on l'avait combattu durement.

Si nous avons tenté * Chraïbi un procès devant les instances de la raison, de l'esprit, c'est parce qu'il nous a provoqués lui-même publiquement, nous les lecteurs, en se présentant chargé du péché sans pardon contre l'entendement, en nous enseignant une culture et un Islam dans lesquels nous ne nous reconnaissons pas et qui feraient beaucoup de tort à notre société s'ils ne sont pas réfutés.

Ce bilan ressemblerait fort à un bilan de faillite si notre espoir en Chraïbi-le-romancier n'était grand, si l'auteur des « Bous » et de « L'An » ne nous inspirait confiance.

À ce Chraïbi-là de choisir sa voie. Il aime sa patrie, il aime ses compatriotes et il aime les servir, les bien servir. Depuis la publication de sa « Lettre à Cherkaoui », il s'est mis à se rechercher. Souhaitons-lui bonne chance. Sa chance est nôtre.

UN COMBATTANT POUR LA CLARTE

— FIN —

TRIOMPHE 2me MOIS

GIULIETTA MASINA
GRAND PRIX D'INTERPRÉTATION AU FESTIVAL DE CANNES 1957
et
FRANÇOIS PERIER
dans
les NUITS de CABIRIA
UN FILM DE FEDERICO FELLINI

CO-PRODUCTION LES REIMS MARCEAU - DINO DE LAURENTIS

APPEL AUX CITOYENS

ER RAI EL AMM consulte l'opinion publique

Notre confrère ER RAI EL AMM vient d'ouvrir ses colonnes à une large consultation populaire sur la législation relative aux libertés publiques et particulièrement celle sur le droit d'association et de création de partis politiques. Cette consultation connaît un très grand succès. De tous les coins du Maroc, des villes, des campagnes, des douars les plus lointains, femmes et hommes répondent. Des milliers et des milliers de réponses sont parvenues à la rédaction de notre confrère et organe en langue arabe ER RAI EL AMM. Toutes sont contre le projet du Ministre de l'Intérieur et en faveur du projet présenté par le Président Bekkai. Nous avons jugé utile de donner dans cette double page un aperçu très condensé de cette consultation. Elle prouve que l'écrasante majorité du peuple marocain est pour la liberté et contre toutes lois restrictives.

Notre journal a été le premier journal marocain à organiser un referendum populaire. Ce referendum avait été organisé à propos des pactes et de la politique arabe. C'était au mois de mars 1957. A peine une semaine après la parution du numéro dans lequel avaient été publiées les questions de ce referendum, les lettres de nos lecteurs nous sont parvenues nombreuses de toutes les parties du Maroc. Ceci constituait une preuve de vigilance du peuple marocain, de l'intérêt qu'il porte à ses problèmes vitaux et au rôle joué par la presse dans ce pays.

Aujourd'hui, nous organisons un nouveau referendum concernant la LOI SUR LA CREATION D'ASSOCIATIONS ET DE PARTIS POLITIQUES ET LEURS ACTIVITES.

Notre but est d'aider chaque citoyen, quel que soit sa position sociale et ses idées politiques, à assumer sa responsabilité politique dans chaque question intéressant la destinée de notre pays. Décider de cette destinée n'est pas le monopole d'un groupe défini de la nation qui en fait à sa guise ! C'est une affaire publique où chaque citoyen a son mot à dire et où chaque citoyen doit dire son mot.

Ce referendum est un nouvel appel que nous adressons à tous les hommes et à toutes les femmes du Maroc pour leur demander d'exprimer en toute liberté leur opinion et d'assumer pleinement leur responsabilité.

Le sujet de ce referendum est très important, personne en effet ne peut nier le rôle qu'ont joué les partis politiques dans l'histoire de notre lutte nationale et qu'ils continuent à jouer dans le pays.

Le peuple accepte-t-il que le Ministre de l'Intérieur dispose du DROIT D'INTERDIRE ET DE DISSOUDRE LES PARTIS POLITIQUES sans en référer, avant un délai de deux mois, au Conseil des Ministres ?

Préfère-t-il, au contraire, que ce droit soit déferé aux tribunaux judiciaires et entouré de toutes les garanties nécessaires.

Nous ne voulons nullement orienter ce referendum. Nous nous engageons solennellement à publier toutes les réponses qui nous parviendront.

Nous considérons que ce referendum est indispensable dans notre pays, car nous ne disposons pas encore d'un système de gouvernement démocratique qui assure à tous les citoyens le droit de critiquer, d'orienter ou d'approuver en toute liberté.

Nous voulons que notre journal soit un « parlement » populaire où chaque citoyen exprime publiquement sa pensée. Cela permettra de connaître l'opinion publique et sa volonté.

Notre confiance dans la vigilance et la maturité de notre peuple sont pour nous une garantie et nous sommes assurés que ce referendum aura le même succès que notre premier referendum.

« ER RAI EL AMM »

TEXTE DU REFERENDUM

Le sujet qui domine aujourd'hui l'actualité est le projet de loi sur les libertés publiques annoncé depuis déjà longtemps et qui concerne la création et les activités des associations et des partis politiques.

On sait que les ministres appartenant au parti de l'Istiqlal ont présenté un projet de loi donnant au Ministre de l'Intérieur le droit de dissoudre et d'interdire les organismes et les partis politiques au nom de l'ordre public, sans en référer, avant un délai de deux mois, au Conseil des Ministres.

PEUPLE, ACCEPTE-TU QUE CE DROIT SOIT CONFIE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR ?

PREFERE-TU QU'IL SOIT ACCORDE AUX TRIBUNAUX JUDICIAIRES ?

LES TEMOIGNAGES

Une lettre signée de 5 personnes demeurant à Casablanca, Derb Bachco, rue 66 n° 4.

Les partis politiques garantissent la permanence de la lutte nationale. Ils ont rendu à notre patrie de grands services. Ils ont encore beaucoup à faire. La dictature prive le peuple de ses droits, l'étouffe et l'appauvrit. Le projet de loi présenté par le parti de l'Istiqlal est dicté par des ambitions dictatoriales.

M. MUSTAPHA ZERHOUNI, Fez, 22 Triana Seghira.

Quel comédie que cette loi ! Seul l'esprit partisan peut inspirer un tel projet !

Cela n'est point étonnant de la part des ministres istiqlaliens. Les Marocains doivent s'unir pour étouffer dans l'œuf cette tentative criminelle.

M. OMAR LARAKI, Oujda, Ras Asfour.

S.M. le Roi est le dépositaire unique de notre souveraineté et le gardien vigilant de nos droits. Il ne peut autoriser les apprentis-dictateurs à imposer leur loi.

M. MUSTAPHA BEN ABDERRAHMAN, Casablanca, Quartier Jamaa, Bloc 3, n° 98.

Ayant failli à leur tâche dans les domaines intérieur et extérieur,

REFERE

ORGANISE PAR NOTRE CONF
SUR LE PROJET DE LOI DONNANT DROIT AU MINISTRE DE L'INT

**Peuple, acceptes-tu que ce droit soit
Préfères-tu qu'il soit accordé**

les ministres de l'Istiqlal veulent liquider l'opposition pour pouvoir agir à leur guise à la manière de Guillaume et de Juin. Je suis contre leur projet.

Une lettre signée de 22 personnes demeurant à Casablanca, Derb Bachco.

Avant de penser à liquider l'opposition, les ministres istiqlaliens auraient dû travailler pour consolider notre indépendance et aider l'Algérie à conquérir la sienna.

M. MOHAMED BEN ALI ZIADI, Fédala, rue 15, n° 20, bloc Jdid.

Si le ministre de l'Intérieur veut dissoudre les partis politiques, ont doit lui répondre que le peuple peut dissoudre le gouvernement.

Un lettre signée de 3 personnes de Marrakech.

Nous désirons que le droit de dissoudre les partis soit confié à la Justice. Car dans aucun pays démocratique, ce droit n'est accordé à un ministre.

Madame ZOHRA BENT YOUSSEF ZNADI, Tanger, rue Dirko 9.

De ce projet notre peuple ne peut recueillir que du sang et des larmes. En tant que patriote, je ne permettrai jamais cela et je ne me tairai pas. J'ai confiance en Sa Majesté et en le P.D.I.

Une lettre signée de 11 personnes de Meknès.

Quoiqu'il en soit, S.M. le Roi aura le dernier mot. Le P.D.I. a prouvé qu'il constitue un solide rempart contre toute dictature.

Une lettre signée de 6 personnes de Safi.

Seule la justice peut décider la dissolution ou de l'interdiction d'un parti politique. Le ministre de l'Intérieur n'a pas à en juger.

M. DRISS BELMADANI, Casablanca, r.

Nous n'acceptons pas le projet, n'est pas le seul à exister. Tous les citoyens ont le droit de donner leur avis.

Lorsqu'un gouvernement veut mériter l'hostilité des gouvernés, il doit les tyrans usent, en premier lieu politiques. Cela leur permet de mettre en accusation, de le condamner sans jugement Mussolini, ainsi a fait Hitler. Ont-ils tous ceux qui les imiteront.

Une lettre signée de 4 personnes de

Nous n'appartenons à aucun parti des démocrates.

C'est en tant que tels que nous rejetons le projet de loi présenté. Nous faisons confiance à S.M. le Roi pour protéger le pays contre le m

Madame TAMA BENT SMAIL, Casabl

Je refuse de voir la liberté des organismes et des partis comme un jargon personne quelle qu'elle soit.

M. AHMED BEL LARBI SAMI, Beni M

Ceux qui pensent à la dissolution un coup au peuple et au trône, et au droit de la suppression des partis, du ressort des tribunaux judiciaires,

Une lettre signée de 22 personnes de

Nous habitons dans des caves. Nous n'avons pas de numéros sur nos portes, nous n'avons pas de portes du tout ! C'est préciser notre adresse, mais nos noms.

Nous n'acceptons pas que le droit soit confié au Ministre de l'Intérieur, avec l'intérêt fondamental de la nation patriotes. On peut même dire que la prison de tous les habitants de ce pays constitue la preuve flagrante de l'échec, incapables d'assumer leurs responsabilités à s'imposer au peuple. C'est une fai

ENS ET CITOYENNES

blanca, rue 18, maison 62, Derb Ghalef.
projet. Au Maroc, le parti de l'Istiqlal
Tous les partis politiques ont le droit

veut perdre la confiance populaire et
nés, il lui impose la tyrannie. L'arme
mier lieu, est la suppression des partis
de mettre le peuple dans la boîte des
ns jugement et sans avocat. Ainsi a fait
Ont-ils réussi? Non, et l'échec attend

mes de la Safi.
un parti politique, mais nous sommes

ve nous répondons à votre referendum.
présenté par les ministres de l'Istiqlal.
Le Roi pour faire échec à cette tentative
te le mal de la tyrannie.

Casablanca, rue 149, n° 1, Derb Jdid.
rté des individus, des groupements, des
ne un jouet entre les mains d'une seule

Beni Mellal, Derb Jdid.
dissolution des partis politiques portent
ne, et veulent instaurer la dictature. Le
partis politiques doit être exclusivement
aires, il y a.

onnes de Ouazhirt (Tadla).
caves creusées à même la montagne.
s sur les portes et parfois même nous
out. C'est pourquoi nous ne pouvons
nos mains nous suffisent.

le droit de dissoudre les partis politi-
l'Intérieur. Cela serait en contradiction
la nation et une provocation pour les
e que cela équivaldrait à la mise en
ce pays. A notre avis, ce projet cons-
l'échec des ministres de l'Istiqlal qui,
responsabilités, cherchent actuellement
une faillite.

Une lettre signée de 38 personnes de Ketama, (Taza).
Nous sommes contre le projet. Nous sommes contre toute loi anti-
démocratique.

Une lettre signée de 185 personnes de Boujad.
Nous sommes contre le projet présenté par les ministres du parti
de l'Istiqlal et nous voulons que le droit de dissoudre et d'interdire
les partis et les organismes politiques soit exclusivement réservés aux
tribunaux judiciaires. (Suivent noms et adresses).

M. ABDELAZIZ EL HAOUAT, Fez.
J'ai lu dans « Er Rai El Am » de nombreuses réponses dont les
auteurs s'étonnent que ce projet ait été présenté par les ministres
de l'Istiqlal. Personnellement cela ne me paraît nullement étrange :
ce projet étant tout à fait conforme à leur ligne de conduite et
aux sombres destinées auxquelles ils préparent notre pays. Ils osent,
en effet, présenter au peuple marocain un projet dont le
caractère dictatorial est parfaitement manifeste. Mais ils savent
que ce projet ne peut paraître sans l'approbation de S.M. le
Roi qui à plusieurs reprises, leur a refusé la signature. Au
moment même où ils présentent ce projet au Conseil des Ministres,
l'un de leurs leaders qui est en même temps président du Conseil
National Consultatif, déclare dans un démenti dans un journal
étranger que son parti veut instaurer au Maroc une monarchie consti-
tutionnelle. Cette contradiction n'est qu'une parmi tant d'autres.
Car, comment un régime de monarchie constitutionnelle peut-il
s'accorder avec la dictature d'un parti unique?

Non, ce projet doit être définitivement rejeté et S.M. le Sultan
ne peut pas y opposer sa signature.

MESSAOUD LAMARTI, Tanger, rue 8, n° 16, Case Berte.
« Er Rai El Am » mérite de chaleureuses félicitations pour ce
referendum populaire qui est une étape capitale dans la lutte que
nous menons tous contre la tyrannie. Voulant être un citoyen libre
dans un pays libre, je vous exprime ci-dessous mon opinion.

Les ministres « homogènes » auraient dû penser à un projet
digne de recueillir l'approbation du peuple et permettant la
réalisation de ses aspirations. Un projet qui permettrait de relever
le niveau de vie de la population, d'alléger le chômage, d'assurer
la sécurité, de restituer à notre pays le Sahara, Ceuta, Melilla et
les autres régions qui demeurent encore sous la domination étrangère,
d'assurer l'évacuation des troupes étrangères et la suppression des
bases américaines qui constituent un danger pour notre peuple et

MM. ABDESLAM BEL HAMOU et ALI BEN MOHAMED ELOURIAGHLI,
Tanger, quartier Emsellah.

La dictature ressemble au colonialisme. Notre devoir est de com-
battre ceux qui aspirent à la dictature, aussi violemment que nous
combattions le colonialisme.

Nous avons foi en la démocratie. C'est le seul système de
gouvernement qui assure la liberté au peuple. La tyrannie est néfaste.
Dieu ne permettra pas qu'elle s'installe dans notre pays.

M. ABDERRAHMAN RIFI, Fez, 12, rue Chrablyne.

Le projet de loi présenté par les ministres de l'Istiqlal ne peut
pas profiter au peuple. Je fais confiance à S.M. et au P.D.I. pour
y faire échec.

Mademoiselle NAIMA BENNANI, Settat, 9, rue Maunary.
Les ministres du parti de l'Istiqlal se prétendent démocrates.
Espèrent-ils rester toujours au pouvoir pour que cette loi ne leur soit
jamais appliquée?

M. TAIB OUAZZANI, Fez, Derb Bouziane, n° 19.
Le ministre de l'Intérieur doit retirer ce projet qui est indigne
du pays.

Une lettre signée de 12 personnes de Rabat, Quartier Yacoub B
Mansour.

Nous n'approuvons pas le projet présenté par les ministres
istiqliens, car il constitue un danger pour le pays et pour les
hommes libres qui y habitent. Nous avons lutté contre le colonialisme,
non pour voir le despotisme le remplacer, mais grâce à la volonté
de Dieu, pour jouir de la justice et de l'égalité, comme les habitants
de tous les pays démocratiques.

Une lettre signée de 15 personnes de Kelaa Mgouna.

Ce projet constitue un danger pour le peuple.

Mademoiselle RABIA BENT AHMED ELABI, Rabat, 6, Zinka Hammam
Chert, Bd. Mohammed V.

Le Maroc édifie sa destinée. Il a lutté contre le colonialisme et
il reprendra la lutte contre ceux qui voudraient se substituer à
l'autorité colonialiste.

M. KAMAL BEN MADANI BENMENSİK, Casablanca, rue 5, n° 81.
Le peuple a lutté contre le colonialisme pour jouir de l'indépen-
dance, de la liberté et de l'égalité et non pour être étouffé. Mon
opposition à ce projet est absolue.

Une lettre signée de 15 personnes de LALLA MIMOUNA, (Douar
Ouled Jlal).

Nous sommes les soldats de la démocratie. Nous nous opposons
au projet de loi présenté par les ministres de l'Istiqlal.

Une lettre signée de 55 personnes de Marrakech.
Nous voulons la démocratie. C'est le seul système capable
d'assurer la prospérité et la sécurité dans notre pays.

M. ABDELKADER EL MAZABI de Sidi Hajjaj, et M. MOHAMED BEL
ELHATAB ELHARRIZI de Berréhid.

Ce projet a une seule signification : il donne une idée de mau-
vaises intentions des dirigeants du parti de l'Istiqlal.

M. LARBI BEL HADJ MOHAMED, Marrakech, Kissaria des Habous,
Semmarine.

...Je me joins à tous ceux qui ont rejeté cette loi avec le même
enthousiasme et la même chaleur avec lesquels j'ai combattu le
protectorat français. J'espère que la voie de la sagesse l'emportera
et que bientôt le Maroc aura un régime démocratique et constitutionnel
sous l'égide de Sa Majesté.

Mademoiselle TAMOU CHORFIA, Souk Elarba du Gharb, rue Caïd
Cherkaoui.

Les ministres istiqliens veulent supprimer la liberté pour laquelle
nous avons lutté et nous avons versé notre sang.

M. HADJ AHMED ELBELGHITI, Fquih Ben Salah.
Où donc est le discours de Sa Majesté qui proclame le droit
du peuple à la démocratie? Sa Majesté est-elle encore le dépositaire
de la souveraineté et de l'autorité dans notre pays? Le ministre
de l'Intérieur a-t-il été désigné pour en user à sa place? Est-il nommé
à son poste pour faire subir sa tyrannie au peuple? Le peuple
a-t-il lutté pour l'indépendance et la démocratie ou pour la dictature?

M. AHMED LASRI, Fez, quartier Douh.
Ceux qui pensent à étouffer les libertés du peuple marocain
proviennent d'un manque total de maturité politique et d'un mépris profond
pour le peuple. Le projet de loi présenté par les ministres de l'Istiqlal
montre que ces ministres ont plus de respect pour la force que
pour la justice.

M. OMAR BEN ELHASSAN ELBAI, Oujda, Kessaria Bel Hassan.
Je ne veux pas que mon pays permette l'instauration d'un régime
dictatorial. Cela porterait atteinte à notre renommée et créerait un
état d'anarchie permanent à l'intérieur du Maroc. Dieu ne voudra
pas cela!

ENDUM

CONTRERRE « ER RAI EL AMM »
L'INTERIEUR DE DISSOUDRE ET D'INTERDIRE LES PARTIS POLITIQUES

**Doit confié au Ministre de l'Intérieur ?
dé aux tribunaux judiciaires ?**

onnes d'Ouezzane.
dormis. Nous n'accepterons jamais que
Nous ne permettrons à aucun ministre
pays. Nous ne respecterons que la

mes de Settat.
ltre déclarent s'opposer fermement au
loi. Ce projet tend à étouffer le peuple
légitimes qui lui sont aussi nécessaires

étudiant à la Karaouine, Fez, 1, rue

au Maroc un gouvernement dictatorial.
tie, la liberté, l'égalité. S.M. le Sultan
aire pour de la démocratie.

blanca, Carrières Centrales, rue 35, n° 6
s'oppose à toute ambition dictatorial.

mes de Ferrar.
projet. Le ministre de l'Intérieur veut
occupe-t-il pas des enlèvements
nis? Nous voulons la démocratie et
qui, déjà rongé notre pays.

ablanca, Derb El Korea, rue 27.
r les libertés publiques et privées, le
Algériens, les Bamraniens et les Beni-
des Espagnols et des Français.

une atteinte à notre souveraineté et à notre indépendance. Loin de
penser à tous ces problèmes, bien clairs pourtant, les ministres
« homogènes » ne se préoccupent que de confier à l'un d'entre eux,
la possibilité d'imposer au peuple une loi qui ne peut que juguler
sa volonté. Les ministres « homogènes » doivent comprendre que le
peuple marocain d'aujourd'hui n'est pas le même que celui qu'il
était auparavant. Il s'est réveillé, il est capable de distinguer entre
le bien et le mal, entre la justice et l'injustice, entre la démocratie
et la dictature. La dictature n'a aucune place dans notre pays.

Une lettre signée de 29 personnes de Quartier Schneider, Casablanca,
Derb Bachco.

Nous n'acceptons pas le projet présenté par les ministres de
l'Istiqlal et s'il nous est imposé, nous lutterons contre lui. Nous
sommes les soldats de la démocratie.

La famille du grand patriote ALLAL BEN ABDALLAH, Guercif.
Nous refusons que le droit de dissoudre les partis politiques
soit confiée au ministre de l'Intérieur. Les ministres de l'Istiqlal doivent
œuvrer pour compléter et consolider notre indépendance et aider
les Algériens.

Une lettre signée de 23 personnes de Boujad.
Nous nous opposons au projet. Nous voulons que le droit de
dissoudre les partis politiques soit confié aux tribunaux de justice.

VOTRE DEVOIR : REpondre

BACHKO

Victoire de la démocratie

Wazzani rend compte de sa mission au Caire

Sous un ciel gris, par cette après-midi du 19 courant, dans les quartiers périphériques de Casablanca, dans ce qu'on appelle tristement, les bidonvilles, ces masses de tôles et de bois sales et tristes, dans ces quartiers boueux, mais éclairés, où la misère et la tuberculose assaillent toutes ces humbles demeures, dans ces quartiers de chômeurs, de sous-employés, de femmes de ménage, d'enfants sous-alimentés, dans ce cadre de cette humanité défigurée, exploitée, mise à l'enca, le Parti Démocrate de l'Indépendance a tenu un meeting à l'occasion du re-

nes, associations de femmes, tous les partisans de la Démocratie sont fiers, robustes et déterminés à faire triompher leur idéal.

Nos camarades du Bureau Politique à la tête desquels se trouve M. H. Wazzani arrivent à 15 h. 30 devant cette vaste mer humaine qui les reçoit avec enthousiasme. D'immenses clameurs, des youyous stridents, toute une chaleur humaine indescriptible mais combien sympathique et saine se dégagent de cette assistance.

Mohamed Hassan Wazzani acclamé, sollicité, est devant les microphones. Il

troupe Française, les troupes espagnoles, les bases américaines restreignent si elles n'annihilent notre indépendance et notre liberté d'action, elles nous compromettent en faisant de nous malgré notre volonté les alliés d'un camp qui est loin de respecter nos libertés.

Si la France et l'Espagne ont été les colonisateurs d'hier il est difficile, il est même impossible de les amener à oublier leur comportement de maître et de dominateur et d'en faire des alliés sincères et désintéressés de notre pays.

Congrès de Solidarité Afro-Asiatique. Ce gigantesque rassemblement des peuples épris de liberté et de progrès aura une action déterminante sur la marche des affaires internationales.

Il y a une ligue des faibles, des opprimés, des sous-développés, cette ligue est un puissant instrument de progrès plus que l'invention nucléaire, plus que les spoutniks, plus que toute puissance matérielle, cette ligue des peuples d'Asie et d'Afrique est une des grandes découvertes de cette seconde moitié du 20e siècle.

L'improvisation de notre camarade Wazzani fut souvent coupé de longs applaudissements et la foule présente scandait longuement « El jala, El jala » ce qui veut dire départ des troupes étrangères de notre pays.

Après Wazzani tour à tour ce fut Hadj Ahmed Maninou, Abdelkader Benjelloun, Abdelhadi Boutaleb, Mohamed Cherkaoui, Thami Ouazzani et Ahmed Ben Souda qui prirent la parole pour parler des libertés publiques de la crise économique, des élections municipales. Une communion intime et vibrante s'est établie entre les orateurs et l'assistance.

Extrêmement consciente et avertie de toutes les difficultés que vit le pays, la foule de Bachko a démontré par ses réactions, par son calme, sa discipline, son sang froid, à quel point le peuple marocain était digne de la confiance que nous, démocrates nous lui faisons. Tous les journalistes et les observateurs qui ont assisté à ce meeting ont été frappés par la maturité politique et la grande éducation civique de cette immense assistance.

Le dialogue s'est souvent établi entre les différents orateurs et la foule qui a réclamé avec insistance la liberté, le pain, le travail et qui a véhémentement dénoncé l'injustice, la gabegie et le favoritisme qui se pratiquent dans le Maroc d'aujourd'hui.

Le dernier orateur termina alors que la nuit était déjà tombée. Il y avait trois heures que cette foule était debout, attentive, écoutant les leaders du P.D.I. exposer leur plan de redressement national, un plan dans lequel les déshérités tiennent une grande place. Trois heures durant cette foule a apporté son adhésion pleine et entière au programme urgent qu'on exposait les orateurs pour sauver le pays de la misère, de la dictature et de l'occupation étrangère.

Le meeting de Bachko fera date dans la politique marocaine, le nombre considérable des assistants, (des dizaines de milliers) est déjà la preuve de la grande audience que le P.D.I. a au sein des masses. Mais c'est surtout la maturité politique de ces masses, leur éveil, leur détermination de lutter pour la libération du sol national et l'instauration de la démocratie qui font de ce meeting une révélation.

Le meeting de Bachko marquera l'évolution de la politique du Maroc. On peut affirmer sûrement que la leçon qui s'en dégage est une leçon pleine d'optimisme. Les forces démocratiques ont pris l'offensive, elles ont l'initiative, elles sont les plus fortes. Les partisans du parti unique, les apprentis dictateurs ont perdu la bataille, et la rage qui les étreint depuis la réunion de Bachko, l'énervement qui les gagne et la grande débâcle qui se produit dans leur rang est la preuve qu'ils sont à l'agonie.

Mais nous devons rester vigilants, car les « Jerrans » subversifs du moribond sont parfois dangereux.



La foule vibrante, écoutant notre Secrétaire Général, Mohamed Hassan Wazzani.

tour de notre camarade Mohamed Hassan Wazzani, Secrétaire général du P.D.I. et de ses compagnons de la Conférence de Solidarité Afro-Asiatique tenue tout récemment au Caire. Peuple sous-développé, misérable exploité par l'impérialisme occidental, le peuple marocain se devait de lier son sort à celui de tous les faibles de la terre, qui, eux aussi sont victimes du capitalisme colonialiste.

C'est dans le cadre du Derby Bachko, chez les victimes de l'injustice sociale, chez les déshérités, chez les humbles que le Parti Démocrate de l'Indépendance est allé rendre compte de sa mission au Caire, expliquer les résolutions adoptées et rappeler les principes qui ont dominé la Conférence de Bandoeng en 1955.

Ce meeting a été une victoire éclatante pour les idées démocratiques.

Des milliers de personnes, femmes et enfants, militants, adhérents, sympathisants, simples citoyens inquiets, désespérés, une foule vivante, vibrante extraordinairement consciente est rassemblée dans ce vaste terre-plein du Derby Bachko où l'incendie, il y a à peine quelques mois, a jeté dans la rue, sans toit ni abri, des centaines et des centaines de nos compatriotes. Bandoeng, deapeaux, ariflanmas, stogans de bienvenue, scouts, sections de jeu-

va exposer longuement le but de sa mission au Caire et le succès de la délégation du Maroc dans cette conférence de solidarité des peuples récemment libérés. Il dit : « Nous, représentants des peuples asiatiques et africains, nous nous sommes réunis du 26 décembre 1957 au 1er janvier 1958 pour discuter de la politique internationale avec une attention particulière pour les questions intéressantes de l'Afrique et l'Asie ».

Monsieur Wazzani développe longuement l'intérêt que le Congrès a apporté aux problèmes sociaux, économiques et culturels. Il a rappelé les principes qui ont dominé l'action de tous les délégués du Caire. Respects du droit de l'homme et des principes de la Charte des Nations-Unies, respect de la souveraineté des nations et sécurité de leurs territoires, respect de l'égalité entre les races et les nations. L'orateur a longuement insisté sur l'idée qui a dominé tous les travaux du Caire. Celle de la non intervention dans les affaires extérieures et intérieures des nations par d'autres nations plus puissantes économiquement et militairement.

C'est dans le cadre de cette idée, que M. Wazzani a longuement décrit la situation du Maroc, pays encore victime de l'occupation étrangère. Les

Aujourd'hui, le monde est partagé entre deux blocs : le bloc occidental réuni au sein de l'alliance Atlantique et de l'autre le bloc de l'Est réuni dans le pacte de Varsovie. Notre intérêt est d'être loin de ces blocs et de travailler à la détente et à la paix et non d'être un facteur de tension et de guerre froide. Nous déclarons que la paix ne peut reposé sur des fondations stables si nous ne dissipons pas la tension mondiale. Pour que le Maroc soit un facteur de paix il faut que les troupes étrangères quittent notre territoire national. Nous réclamons le départ des troupes françaises espagnoles et américaines et nous proclamons le Maroc ami et allié de tous les peuples épris de liberté et respectueux de notre indépendance. Nous condamnons toute survivance du colonialisme car le colonialisme ne s'adapte pas aux nouvelles perspectives de développement de l'humanité : le colonialisme est contre le progrès humain.

Notre camarade Wazzani après avoir décrit le mécanisme de travail au sein du Congrès, a parlé des impressions qu'il rapporte de ces contacts avec les délégués de tous ces peuples réunis au Caire. L'orateur continue son discours en s'attachant à communiquer à la foule cette atmosphère autour de l'idéal de libération qui a marqué le

De Bandoeng au Caire

Avril 1955 à Bandoeng... Décembre 1957 au Caire. Deux dates de première importance dans l'histoire moderne.

La première marque la naissance d'un bloc de 29 nations indépendantes, peuples des deux tiers de l'humanité (un milliard 800.000 d'hommes), toutes décidées à poursuivre, en l'intensifiant, la lutte gigantesque pour la reconquête de leur dignité et de leur souveraineté une et indivisible.

La seconde constitue pour les délégués de 50 pays indépendants ou colonisés un point d'arrêt nécessaire pour

faire le bilan de l'étape accomplie depuis la Conférence de Bandoeng et tracer la voie permettant à tous les peuples d'Afrique et d'Asie d'atteindre leurs objectifs.

Toutes deux confirment l'impressionnante accélération de l'histoire et l'inébranlable volonté des deux continents de régler désormais eux-mêmes leur propre destinée et ce, en mettant fin au système colonial hérité du 19e siècle et contesté jour après jour avec une violence et une universalité croissantes.

La leçon de Bandoeng

La Conférence de Bandoeng (12-24 avril 1955) est historique. Le grand hebdomadaire anglais « The Economist » a pu déclarer qu'elle était encore plus importante pour l'avenir du monde que la révolution bolchevique ou la désintégration de l'atome.

A la différence de beaucoup de conférences qui sont dominées et dirigées par quelques grandes puissances, les autres se contentant simplement de suivre, il y a ici une expression, largement spontanée, de l'opinion afro-asiatique dans son ensemble, sans qu'il s'agisse particulièrement des deux colosses indien et chinois.

Depuis plus d'un siècle, c'était d'Europe, secondairement d'Amérique, qu'étaient issues les décisions fondamentales concernant l'Asie et l'Afrique. C'est en Europe ou en Amérique qu'étaient discutés et signés les traités déterminant l'équilibre des deux continents.

Bandoeng signifie que, dans la pensée des intéressés, c'est là une période de l'histoire humaine qui prend fin.

Le fait qu'il s'agit d'une conférence asiatique et africaine doit retenir l'attention. Quand Jawalal Nehru, premier ministre de l'Inde, dans son discours final, déclare : « L'Asie veut aider l'Afrique », cette déclaration qui résume incontestablement l'inspiration

fondamentale de la conférence, marque, entre les deux continents, la volonté d'une association destinée à s'exercer sur le double front asiatique et africain, qui ne peut qu'affaiblir le colonialisme et être bénéfique pour les deux continents.

Les puissances participantes en effet ne comprenaient pas seulement les cinq nations du Pacte de Colombo (Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie, Pakistan), mais, outre la quasi totalité des puissances asiatiques, des pays africains tels que l'Égypte, l'Éthiopie, le Gold-Coast, le Libéria, la Libye, le Soudan, en tout 29 pays, le premier ministre indien pouvait bien prôner la modération et l'on peut bien observer que plusieurs des pays participants sont, dans une large mesure, en sympathie avec l'Occident, notamment avec les U.S.A., et même liés à lui par des traités, il n'en reste pas moins que la signification de la réunion est celle d'une offensive de portée mondiale, puisqu'elle dépasse le cadre strictement continental.

Et les résultats de la Conférence pouvaient bien demeurer limités au vote de résolutions dont on lira la principale par ailleurs, mais tout ceci n'est que d'importance secondaire en comparaison à la mobilisation de nations affirmant devant l'opinion mondiale leur volonté de se soustraire à la direction de l'Europe.

Origines de la Conférence du Caire

A l'heure où le monde entier résonnait encore des carillons du 25 décembre, les rues du Caire connaissaient une animation inhabituelle. Des arcs de triomphe, des banderoles, des défilés ininterrompus souhaitaient la bienvenue aux délégations venues participer au Congrès Afro-Asiatique. En arabe, en français, en anglais, en chinois et en russe, l'Égypte accueillait chaleureusement les représentants de 50 pays d'Afrique et d'Asie qui sont réunis du 26 décembre 1957 au 1er janvier 1958 d'abord dans l'immense amphithéâtre de l'Université, dans les locaux de l'ancien Sénat, ensuite dans les salons de l'Hôtel Sémiramis.

On n'a attaché dans les capitales occidentales qu'un intérêt médiocre aux préparatifs de la seconde conférence afro-asiatique. On a fait remarquer que la réunion du Caire n'a pas, comme celle de Bandoeng le mérite d'être une nouveauté. On s'est même étonné de voir qu'aucun des chefs des gouvernements des pays de Bandoeng n'était, pour la circonstance, l'hôte du Colonel Nasser. Il importe donc de préciser que la rencontre du Caire ne se situe pas au « sommet » et pas même, officiellement, à l'échelon gouvernemental. Elle n'en est pas moins inspirée par l'esprit de Bandoeng.

Depuis avril 1955, il était généralement admis qu'une nouvelle rencontre afro-asiatique aurait comme siège le Caire. Plusieurs dates avaient été successivement choisies puis abandonnées en raison des événements. La dernière date prévue était mars 1957 : les autorités égyptiennes avaient à l'époque décommandé le rassemblement au moment même où la question de Suez devait être tranchée à l'Assemblée générale des Nations-Unies.

L'esprit de Bandoeng a exercé une influence considérable sur l'attitude des dirigeants égyptiens. Le président Nasser avait rapporté de son voyage à Bandoeng des vues nouvelles sur la

politique qu'il convenait de suivre.

Non seulement les thèses anti-impérialistes se renforçaient, mais surtout la solidarité affirmée entre les deux continents pouvait jouer un rôle prépondérant dans toute épreuve de force engageant un pays. L'Égypte pour sa part eut amplement l'occasion de vérifier la valeur de cette solidarité tant au cours de la nationalisation de la Compagnie de Suez que pour l'arrêt de l'offensive israélo-franco-britannique de novembre 1956.

C'est pour plusieurs raisons que la formule d'un congrès populaire a été substituée à celle d'une conférence gouvernementale. On peut en retenir deux :

1°) Le conflit interne entre partisans de la collaboration avec l'Est et adversaires acharnés du communisme international risquait de s'aggraver si les délégués étaient l'émanation officielle des gouvernements dont certains furent profondément affectés par l'intervention sanglante de l'U.R.S.S. en Hongrie.

2°) Une nouvelle rencontre des dirigeants, parmi lesquels ceux de la Chine Populaire et d'autres démocraties populaires, aurait pris l'allure d'une manifestation hostile à l'Occident et une réplique à la dernière réunion des chefs des gouvernements de l'O.T.A.N.

De l'avis des observateurs objectifs, les dirigeants actuels de l'Égypte entendent ne pas dévier du « neutralisme positif ». Tous leurs efforts récents ont tendu vers ce but. Le voyage à Moscou du Commandant en chef égyptien a coïncidé avec l'intensification de la lutte interne contre les communistes. Au moment où l'Égypte signait un accord substantiel avec l'U.R.S.S., elle relançait ses négociations avec Paris, Londres et Washington. Au moment même où s'ouvrait le « colloque des peuples » afro-asiatiques, les autorités égyptiennes multipliaient les déclarations et les gestes de bonne volonté à l'égard de l'Occident.

Avertissement aux Puissances coloniales

C'est dire que la Conférence du Caire, contrairement à ce que pense une grande partie de la presse occidentale, n'a été nullement inspirée ou dominée par les communistes. Elle constitue cependant un avertissement solennel à toutes les puissances coloniales.

« Les échos de cette manifestation, écrit M. Edouard Sablier dans le « Monde » du 3 janvier, retentiront longtemps sans doute en Afrique et en Asie, fournissant les thèmes révolutionnaires aux nationalismes des deux continents. Sans doute, convient-il de ne pas attribuer une égale importance à tous les délégués auto-désignés de ce Congrès. Mais il serait dangereux pour les puissances intéressées de sous-estimer le mouvement qui vient de naître »

« Les résolutions adoptées ne sont pas le fruit de l'improvisation. Elles ont pour la plupart fait l'objet d'examen minutieux au sein du comité de rédaction. Ce dernier, tranchant sur l'éclectisme qui présida à la composition du Congrès, était composé de juristes avertis, dont certains étaient visiblement munis de directives précises de leurs gouvernements. En d'autres termes, lorsque les Nations-Unies auront éventuellement à se saisir de questions concernant l'indépendance des territoires désignés aujourd'hui (il s'agit de l'Algérie, la Palestine, l'Oman, le Togo, le Sénégal, Madagascar, la Somalie, l'Ouganda, le Cameroun, le Tanganyika, Chypre et le Kenya), une majorité pourra s'autant plus aisément se dégager que ses initiatives seraient assurées du soutien de l'U.R.S.S. qui vient de contresigner les résolutions ».

Les colonialistes sont donc avertis. Leur devoir est de regarder la réalité en face et de méditer cette phrase

écrite par M. Hubert Deschamps dans son livre « La fin des empires coloniaux » :

« L'univers de nos pères s'efface. L'Europe : hier encore reine de la planète, n'est plus qu'un problème douloureux, une femme mère inquiète entre deux jeunes géants. Elle a gaspillé ses ressources et son domaine se restreint. Après l'Amérique, l'Asie répudie le colonialisme. L'Islam s'exalte ; l'Afrique Noire, lentement, s'éveille. Un monde nouveau prend naissance dans une inquiétude faustienne, traversée de douleurs aiguës ».

Certaines opinions européennes, si casaniers, si routinières dans leurs conceptions des problèmes africains et asiatiques se devraient de répudier définitivement l'idée qui consiste à continuer à voir en leurs colonies une simple extension, trans-méditerranéenne ou trans-atlantique, de leur domaine national. Aujourd'hui, à la façon d'une marée puissante venant de la haute mer, la pression anti-colonialiste se fait de plus en plus instante.

Les peuples dont on a violé la conscience et que l'on dépersonnifiait pour en faire des troupeaux d'êtres aveugles, condamnés, châtiés d'anathème, n'entendent plus se soumettre à la dure loi du vainqueur. L'époque où des Européens se glorifiaient de leurs conquêtes et imposaient aux autres la tyrannie, le mea culpa collectif est à jamais révolu.

De leur misère, de leurs souffrances et de leur désarroi, les peuples d'Afrique et d'Asie ont puisé leur force actuelle. Et cette force finira par triompher et imposer une défaite sans précédent à tous les colonialismes et impérialismes sans distinction aucune.

Mise en garde de Bourguiba

Et que l'on ne croit surtout pas que le coup de fouet subit par ces colonialismes, les attaques massives dont ils font l'objet en Afrique et en Asie soit le fait du communisme qui, lui aussi, a bâti un empire de 800.000.000 d'esclaves.

« Cette manie d'accuser la Russie communiste de tous les troubles qui surgissent dans le monde, estime le grand écrivain noir américain Richard Wright dans « Puissance Noire », tend à accorder aux Russes beaucoup plus d'intelligence qu'ils n'en ont.

« Et c'est aussi faire preuve d'une évidente mauvaise foi que de chercher les responsables dans une nation colonisée, exploitée et qui désire se libérer de la domination étrangère. Il est comode de croire que les peuples coloniaux sont heureux et que seuls des agents de puissances étrangères mal intentionnées sont à l'origine des troubles qui éclatent çà et là... En effet, rien ne pourrait stimuler davantage aujourd'hui la poussée du communisme en Afrique qu'une tentative de la part de l'Occident d'étouffer les aspirations au nationalisme des nations africaines ; Si l'Occident s'engageait sur cette voie, il serait à craindre que l'Afrique ne se trouve obligée d'emprunter la route sanglante où s'est engagée la Chine... Et cette route part de chez les Mau-Mau ».

C'est pourquoi, ajoute Richard Wright, « l'Afrique lance aujourd'hui à l'Occident le plus grand défi qu'à l'Occident ait jamais eu à relever au cours de son histoire. L'Occident peut perdre l'Afrique comme l'Occident peut sauver l'Afrique avec grandeur ; Mais quoi qu'il arrive, ne vous méprenez pas : LES EVENEMENTS D'AFRIQUE SONT EN TRAIN DE JUGER L'OCCIDENT ! »

Le Chef de l'Etat tunisien, ne disait pas autre chose, lorsqu'il déclarait dans une importante allocution que les accusations portées contre l'Occident se trouvaient dans une large mesure jus-

tifiées, notamment par la politique française en Afrique du Nord et qu'« il est à craindre que l'Afrique toute entière ne désespère de la sincérité de l'ensemble du camp occidental ».

L. C.

ER RAI EL AMM répond à EL ALAM

(Suite de la page 4)

venons d'affranchir notre patrie et nous ne voulons pas qu'elle retombe sous un autre colonialisme, quel qu'il soit. Nous faisons défi au gouvernement de Rabat d'adopter les mêmes positions nettes à l'égard des colonialistes et des Etats étrangers que nous.

Combien facile nous serait-il d'accuser à notre tour ! Nous ne le faisons pas. Mais le peuple se pose certaines questions, dont celle sur les véritables motifs qui ont poussés l'Istiqlal à orchestrer une campagne contre le Congrès du Caire, sur les Etats ou l'Etat étranger qui ont recommandé la non-participation du Maroc à ce Congrès.

Il veut connaître les circonstances et les conditions dans lesquelles la convention sur le retrait de la peseta a été signée à Madrid, sur le silence qui signifie abandon de la revendication officielle de Ceuta et Melilla. Le peuple veut savoir également si les combattants algériens sont aidés pleinement par le gouvernement actuel de Rabat.

Ce sont de simples questions que le peuple se pose et auxquelles nous ne voulons pas, nous, répondre à la place de l'Istiqlal.

« Er Rai El Amm » 22-1-1958

Ce train dans lequel vous êtes...



« Vous avez mis le pied gauche sur la rainure de cuivre, et de votre épaule, droite, vous essayez en vain de

pousser un peu plus le panneau coulissant.

« Vous vous introduisez par l'étroite ouverture en vous frottant contre ses bords, puis... », comme le voyageur dans ce compartiment, vous vous installez dans le roman de Michel Butor, qui vous déconcerte d'abord, vous étonne, vous agace peut-être, puis qui vous « prend », vous envoûte, qui vous tient sous le charme jusqu'à la *Stazione Termini*, jusqu'au moment où « vous quittez le compartiment » où, durant ce long voyage de vingt et une heures trente cinq, vous avez été le compagnon, le complice, le double de Léon Delmont.

Cette complication n'est pas immédiate, et *La Modification*, généralement, surprend ou choque d'abord : par sa forme, le style, l'emploi de la 2ème personne (non pas je ou il, mais vous), le roman de Michel Butor bouscule les habitudes du lecteur, le dérange dans son confort, il dépayse. Certains ricanent, haussent les épaules, et renoncent au voyage : ils ont tort.

Car ce dépaysement, pénible mais fécond, est un signe : il annonce une œuvre d'art qui se donne dans l'exacte mesure où on la cherche, où on l'attend ; cette surprise est une promesse, et comme la forme première d'une certitude, le gage d'une joie esthétique non encore éprouvée, une invite à l'accueillir, inédite, elle ne dit rien d'embellie ; mais elle comble le lecteur qui s'arrache à ses préjugés, à sa paresse ou à ses tics, elle le récompense au centuple de sa confiance.

UNE AFFAIRE INTERIEURE

La Modification est l'histoire d'un homme qui a décidé de transformer sa vie, jusque là discordante et fautive, de l'ajuster à la vérité de ses sentiments, de la conformer à son être actuel, d'accorder sa manière d'être à son être même — et qui l'accorde en effet, mais autrement qu'il ne l'avait prévu. Le roman consiste dans cette lente transformation de soi, dans la progressive et douloureuse découverte d'un soi radicalement autre qu'il ne s'imaginait, plus exactement qui s'altère dans l'exacte mesure où il s'apparaît, qui devient autre en se faisant soi.

Léon Delmont — 45 ans, marié, père de quatre enfants, directeur parisien de la Maison Scabelli (machines à écrire) — se rend à Rome pour faire part à Cécile, sa maîtresse, de la décision qu'il vient de prendre enfin : il quitte sa femme, ses enfants, son foyer, il renonce à la vie double, et doublement mensongère, qu'il menait jusqu'à présent, disloquée entre Paris et Rome, fautive ici, trompeuse là bas, il refuse, désormais, cette duplicité dans laquelle s'encroûtait, s'asphyxiait, se sclérosait son existence. Il entend se faire vrai et vivre

d'accord avec lui-même et son amour : Cécile le rejoindra donc à Paris, il lui a trouvé une situation. Son voyage n'a d'autre but que de lui apprendre cette bonne nouvelle.

Installé dans un coin du compartiment, mal réveillé encore, Léon Delmont éparpille son attention sur les choses, les êtres qui l'entourent, l'ecclésiastique un peu gras, la jeune femme « gracieuse et tendre », il regarde, observe, note avec minutie les moindres détails. Le roman abonde de ces innombrables perceptions qui grouillent dans les yeux d'un voyageur, fourmillent dans son regard vacant, qui peuplent son esprit. Michel Butor les développe à l'extrême, les restitue dans leur totalité leur densité ou, fugaces, il les évoque seulement ; il les protonge aussi, la perception devient image, elle gonfle et se transforme en rêve. Le voyageur fabule, il s'empare d'un détail, d'un visage, et lui compose un passé, lui invente une histoire, il romance la vie des autres, et s'en amuse.

Mais ces visages en rappellent d'autres, ce compartiment, la sonnette du serveur, la gare que l'on traverse évoquent d'autres voyages :

percevoir est une occasion, pour Léon Delmont, de se souvenir. C'est un habitué du Paris-Rome, il connaît par cœur les arrêts, les détails du parcours, cette forêt, ce lac, un champ éveillent un écho, lèvent un souvenir. Un jeu d'images se superpose à la série des perceptions, les double, s'y substitue, un échange s'établit, une correspondance entre ses visions et ses rêves. Cet échange est d'abord pour lui une source de joie.

Passé immédiat et futur prochain s'organisent, en effet, dans un présent heureux. Tandis qu'il s'éloigne de Paris, Léon Delmont revoit le matin même du départ, l'air soupçonneux d'Henriette, avec quel soulagement il s'est trouvé à l'aube, hors de chez lui, loin de cette femme vieillissante, pétrifiée dans une existence monotone et stérile, loin de ses enfants, hostiles et ingrats. Ce passé, il apparaît à Léon comme résolument dépassé, et s'il l'évoque, c'est comme pour mieux goûter sa délivrance, comme pour mieux jouir de sa neuve intégrité. L'avenir, le présent déjà est une promesse de renouvellement, un enrichissement, l'affirmation, dans la vérité retrouvée, d'une liberté réconciliée et purifiée.

UN REGARD DISSOLVANT

Mais, de son propre mouvement, l'évocation du passé récent s'élargit, d'autres couches, plus anciennes, surgissent, les souvenirs, les images, les perceptions s'appellent les uns les autres, ils interfèrent, se recourent, et ce n'est plus seulement le voyage de la semaine dernière qui est rappelé : devant Delmont se dessine, peu à peu, l'image totale, complexe, mais à la signification de plus en plus claire, de l'existence divisée qu'il mène depuis deux ans. Il la considère maintenant non plus à partir de l'avenir, mais en comparaison de son passé : c'est à tro-

vers lui que le présent est vu, qu'il est compris, jugé, puis finalement déjugué.

Il s'est donc produit un changement d'optique radical : alors qu'au début du voyage, le passé semblait manifestement dépassé, son évocation arrache doucement Léon à son présent de joie, le voyage, au fur et à mesure qu'il se déroule et le rapproche de Rome, l'éloigne de son projet, l'enchaîne à son passé, ne l'en délivre pas, mais le crucifie.

Léon n'a pas conscience, immédiatement, de ce bouleversement, plus exactement, il ne le comprend pas dans sa signification exacte, il ne la connaît pas encore, il l'éprouve seulement comme un malaise. Les images, les souvenirs se font moins agréables, et à la joie première, simple, s'est substituée une inquiétude : la valeur de sa décision lui paraît de moins en moins sûre, il commence à s'en méfier, à s'en détacher, il la contemple à distance, et à la lumière d'un passé qui la condamne.

Il y a deux ans, donc, qu'il connaît Cécile, à chacun de ses voyages d'affaires : il la retrouve, avec elle il découvre Rome, son amour

l'enrichit d'un double possession, l'emplir d'une double exaltation ; mais trop brèves, ces rencontres le laissent insatisfait. Il n'a rien fait, pourtant, jusqu'à ces derniers jours, pour que Cécile le rejoigne, elle le lui a d'ailleurs reproché déjà, elle tient, depuis longtemps, à le rejoindre, elle lui en veut de sa négligence.

Comme elle lui en a voulu aussi de son séjour à Paris. Cécile y a vécu deux semaines, tous deux se réjouissaient en pensant à cette prolongation parisienne de leur amour, mais ce fut un échec, il y avait quelque chose de changé, et lorsque Léon vit, dans son propre salon, Cécile et Henriette bavarder très simplement et loin de s'affronter, s'entendre (il avait tenu à lui présenter sa femme), il se demanda déjà si Cécile, dans une vie commune, à Paris, ne deviendrait pas, très vite, une seconde Henriette.

Ses hésitations à la faire venir, l'échec de leur rencontre parisienne, ses scrupules, maintenant, la crainte d'avoir, avec Henriette, une explication définitive, aissent entrevoir, progressivement, la vérité, dévoilent le non-sens de son projet. Qu'advient-il de notre amour lorsque Cécile m'aura rejoint, se demande Léon. Mais cette question est-elle même une réponse, car se demander si l'on aimera encore, c'est être sûr, déjà, qu'on n'aimera plus, c'est aimer un peu moins déjà : pour l'homme qui le vit, l'amour n'a pas de nom. Puisqu'à Paris, avec Cécile, il a connu des jours amers, puisqu'à Paris Cécile est presque une femme comme les autres, est-ce bien Cécile qu'il aime, en elle-même et pour elle-même ? N'est-ce pas plutôt Cécile dans Rome, n'est-ce pas Rome, et l'amour qu'il porte à Rome, qu'il aime essentiellement ? Mais que Cécile vienne vivre à Paris, et l'amour second qu'il lui voue dis-

paraîtra, l'arracher à Rome c'est, à coup sûr, la perdre.

UNE VÉRITÉ QUI FAIT MENTIR

Ainsi Léon Delmont découvre-t-il, progressivement, le sens exact de son amour : « ...Vous n'aimez véritablement Cécile que dans la mesure où elle est pour vous le visage de Rome, sa voix et son invitation... vous ne l'aimez pas sans Rome et en dehors de Rome... vous ne l'aimez qu'à cause de Rome, parce qu'elle y a été votre introductrice, la porte de Rome, comme on dit de Marie dans les litanies catholiques qu'elle est la porte du ciel ».

Il ne faut donc pas la faire venir, il ne faut même pas la rencontrer cette fois : même si Delmont avait le courage de lui expliquer, elle ne comprendrait pas, il est venu, aujourd'hui, spécialement pour elle, pour lui annoncer qu'elle le rejoindrait bientôt, il n'était pas possible qu'en cours de route sa décision se fût transformée, décomposée, et Cécile, dans les explications de Léon, verrait autre chose qu'un aveu d'impuissance, qu'un désaveu de leur amour — un jeu, peut-être, ou le superbe sursaut au dernier moment d'un attachement ancien à son agonie ». Avant que le train n'entre en gare de Rome, Delmont a décidé qu'il ne verra pas Cécile, qu'il s'en retournera à Paris sans l'avoir vue, qu'il la rencontrera seulement à son prochain voyage.

Car il aime Cécile aussi, il n'y renonce pas, il continuera de l'aimer, mais à Rome et dans Rome : « Je continuerai par conséquent ce faux travail détériorant chez Scabelli à cause des enfants, à cause d'Henriette, à cause de moi... C'était une erreur de croire que je pourrais m'en échapper ; et surtout, les prochaines fois, je le sais, je ne pourrai pas m'empêcher de retourner voir Cécile... Elle souffrira peu à peu... que notre amour n'est pas un chemin menant quelque part, mais qu'il est destiné à se perdre dans les sables de notre vieillissement à tous deux ».

S'est-il modifié ? Delmont avait décidé de se faire autre, et en quittant sa femme, en assumant dans leur plénitude les exigences de son nouvel amour, de promouvoir en lui un être neuf et vrai. Il y renonce ; il ne rompt pas non plus avec Cécile : il s'installe dans la duplicité, il consent à une nouvelle duplicité : il mentait déjà à Henriette, maintenant il mentira à Cécile, puisqu'il sait que son amour pour elle n'est qu'un reflet, l'ombre d'un autre amour, et qu'il le lui cachera.

Mais, en un autre sens, Delmont ne lui mentira plus : l'établir près de lui, à Paris, alors qu'il ne pouvait l'aimer qu'à Rome, c'était la tromper sur la qualité de son amour, et s'abuser lui-même. En la laissant à Rome, en lui évitant, à tous deux, une déception brutale, il agit conformément à la vérité de ses sentiments.

FAIRE « COMME SI »

La modification est ici fondamentale, et le roman de Michel Butor ne doit pas être lu comme l'histoire d'un homme qui s'enlise dans la veulerie, mais qui s'en déresse, au contraire, et que la vérité force à mentir. Au cours de ce voyage, Delmont s'est peu à peu découvert lui

(Suite en page 11)

par Maurice MASCHINO

PARDON POUR LA FRANCE

Je connais la petite ville de Nemours pour l'avoir traversée un après-midi du mois d'août. Je me souviens de ces quais où séchaient des filets étendus au soleil, alors qu'une grue plongeait dans le ventre d'acier d'un navire une mâchoire géante de fer incisé. Quelques gosses en guenilles tentaient, à l'aide d'une ficelle et d'une épingle, de pêcher un poisson problématique. Une ville de bord de mer du département d'Oranie, un port de l'Algérie en guerre, avec les sacs de terre de protection des fusils mitrailleurs, la patrouille éternelle dans la rue principale, et la prison pleine de pauvres types avec la rancœur à fleur de peau. Nemours ne devait pas être tellement différente, au soir du 28 novembre, de celle que j'ai connue au hasard d'un embarquement.

Je n'ai jamais rencontré le préfet Lambert, ce pro-consul d'Oranie au titre d'IGAME (1) qui ressemble davantage à un nom de fruit qu'à un titre de haute fonction. IGAME, cela a l'air d'un nom inoffensif, et l'Oranie sait désormais, si elle ne s'en doutait déjà, que c'est un nom d'assassin. Je ne crois pas qu'il faille ici employer des mots de colère, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de brandir l'indignation flamboyante de l'archange vengeur, je ne doute pas du crime, je me méfie de la haine, et j'ourtant jamais elle ne parut sans doute plus justifiée, plus seréine aussi, plus libre d'être et de s'affirmer, et pourtant, comme suprême justice, je pense que la haine n'a pas ici sa place, peut-être est-elle au-dessus du crime, peut-être un crime de ce genre ne la mérite-t-il pas.

Or donc, ce jour-là, le 28 novembre 1956, un Algérien lança une grenade à l'intérieur du café-restaurant « Monod ». L'explosion fit trois morts et 19 blessés. Il était 19 h. Je ne chercherai pas à justifier le geste de ce combattant algérien, je sais que l'Algérie est en guerre, et la guerre porte en elle le germe de l'atroce et aussi, parfois, de la victime innocente. Deux heures plus tard, le préfet d'Oran, ce Néron d'opérette que l'on appelle le préfet Lambert, était là, la bouche pleine d'un rictus de haine, ce rictus que les Algériens ont appris à connaître. Un peu plus tard, le super-préfet se faisait conduire à la prison de Nemours et là, après avoir fait sortir tous les prisonniers algériens, il en choisit deux, au hasard, et froidement les abattit de sa superbe main préfectorale. Puis il s'en fut comme il était venu, avec sans doute, la satisfaction du devoir accompli. J'aime à penser qu'à son départ, les sentinelles lui présentèrent les armes, rendant ainsi un officiel hommage à ce tueur légal, un respectueux salut à cet IGAME socialiste qui défend « l'Algérie française » un revolver dans une main, une carte du parti S.F.I.O. dans l'autre. Il me semble entendre, à travers les deux détonations préfectorales couchant sur le sol, au nom de « la répression nécessaire », deux innocentes victimes, les mots vainqueurs de la représentation française à l'O.N.U. : « Nous sommes là pour sauver l'Algérie du fanatisme panarabe, rétrograde et xénophobe ». Je ne sais plus, l'esprit doute et le désespoir frappe à la porte des honnêtes gens. La honte nous empêchera-t-elle de nous dire Français, nous faudra-t-il brandir la clochette lépreuse de la réprobation universelle, nous faudra-t-il, toute honte bue, clamer face au monde la douleur de notre naissance, nous faudra-t-il vomir les raisons de notre ancienne fierté, nous faudra-t-il, Lambert, nous dire des vôtres ?

Parce que, tout de même, nous sommes au cœur du problème. Si nous imaginions, une seconde, un Algérien venant à la prison de la Santé choisir au hasard deux détenus européens afin de les abattre froidement parce que, par exemple, son fils a été tué par les forces de l'ordre, il serait sûr de son fait, comme deux et deux font quatre, comme six et six font douze, et douze fusils un peloton d'exécution.

Deux poids, deux mesures, les collectivités

s'affrontent et ne se ressemblent pas. Il y a deux justices officielles et l'une est une injustice, il y a les préfets et les flics, il y a les ministres et les tueurs et il y a les autres, dont nous sommes, nous les honnêtes, nous les pauvres, nous les victimes. Comment pourrions-nous envisager un seul instant la solidarité avec ces gens-là ? Et pourtant, il y a en nous la solidarité atroce du refus oublié, du refus retardé ; dans la mise à l'encan de la France prostituée, nous sommes du cheptel solidement responsable des bergers, car nos bergers sont des loups et nous, qui le savions, n'avons pas assez vite crié au secours.

Je viens de relire l'admirable lettre de Thomas Mann, adressée le 19 décembre 1936 au doyen de la Faculté de philosophie de Bonn, alors que, privé de la nationalité allemande, le grand écrivain essayait outre-Atlantique, de sauver une parcelle humaine de cette culture qu'il aimait. Combien cet amour amer d'une patrie prostituée nous touche, combien nous nous sentons proche de ce vieil homme qui dresse, devant le non-sens des baillonnets et du racisme, sa solitude humaine, portant comme un drapeau la sauvegarde du Verbe face au drame inexorable de l'Allemagne Hitlérienne. La chance de cette Allemagne, c'était d'avoir ses Thomas Mann ; la France que nous aimions aura-t-elle cette incommensurable chance du sursaut sanctifiant d'un vieil homme qui refuse ?

Racisme, colonialisme, Juifs, Français-Musulmans, tous ces porteurs d'étoiles jaunes marqués comme des bêtes à l'abattoir pour

l'étrange moisson des camps de liberté enchaînée. Infime pensée critique pourchassant l'opposition par des aveugles que guide une fanatique ignorance, accrochage des innocents inacceptants aux crucifixions des patries trahies. Nous portons en nous, nous qui allons refuser l'opprobre et le rachat, unis dans cette même justice de la responsabilité en vrac, la suprême possibilité de la salvation française. Germe des futurs incertains, nous demandons calmement le châtement des Lambert et de ses protecteurs, au nom de cette patrie prostituée à laquelle nous nous accrochons pourtant, niant l'évidence du naufrage, avec la ferveur inconsciente des enfants suppliants.

Notre France, non la leur, ne sera pardonnée que le jour où, dans un incertain matin de pureté retrouvée, nous ferons nôtre la dernière phrase de Thomas Mann : « Que Dieu aide notre patrie profanée et trahie et qu'il lui enseigne à faire la paix avec le monde et avec elle-même ».

Il y a là un des plus nobles buts qui soit. Contre l'amère conscience de la probité humaine, les Lambert ne seront plus que d'infimes petites choses clouées au pilori des colonialistes oradours par des pensées que, suprême espérance, nous aimerions françaises. C'est là le sens de l'urgent et de la dernière purification.

M. MASCHINO

Professeur de Philosophie, Lycée d'Azrou.

(1) Inspecteur Général de l'Administration et Mission Extraordinaire (IGAME).

Les opinions exposées dans cette Tribune n'engagent que leurs auteurs.
« DEMOCRATIE ».

Lettre ouverte à mes camarades Marocains

Mes yeux, machinalement, se posent sur une feuille déjà brunie : c'est un article, extrait d'un organe d'étudiants, où je prenais, voici plus de deux ans, la défense d'un Roi « déposé ». Un Roi considéré uniquement comme l'incarnation de la volonté d'indépendance d'un peuple.

Nous n'étions pas très nombreux, alors, à croire, en France, en un Maroc libre et fort. Le temps a passé.

Le triomphe a suivi l'exil.

On s'est pris à soupeser le renouveau marocain, quelques illusions s'en sont allées. Le combat pour l'indépendance, vous nous l'aviez dit, camarades, ce n'était qu'une étape. Vous étiez convaincant : « La féodalité style Glaoui disparaîtra, mais aussi toutes les autres formes primaires de notre société ». C'était « une question de semaines »... La démocratie marocaine était en marche. On parlait même de socialisme. Magie du verbe...

Pourtant, camarades, votre nuit du 4 août, vous ne l'avez pas encore faite. A peine avez-vous ébranlé la Bastille. Certes, le colonialisme est apparemment vaincu et les démocrates de France savent l'action que vivent les meilleurs d'entre vous. Pourtant...

Les luttes de clan, les caballes étaient — disiez-vous — l'un des chancers de la société nord-africaine. Qu'y a-t-il de changé dans le Maroc de 1957 ? La démocratie, le gouvernement d'assemblée étaient parmi les plus nobles thèmes de la libération marocaine, or, je n'entends parler nulle part d'élections.

Patience ? Mais la Côte de l'Or a été, avant même son indépendance, un parlement « à l'anglaise ». Vous êtes bien, camarades marocains, aussi évolués (comme on dit...) que les Achémis ! Laissez les Dr Causse croire le contraire : nous ne sommes pas de ceux-ci ! Les peuplades somaliennes qui accéderont dans trois ans à l'indépendance ont un gouvernement parlementaire, à l'image de l'Italie tutrice. La Tunisie n'a guère attendu, non plus, pour faire des élections. Ni, en leur temps, Ceylan, la Birmanie et même le courageux (Sud) Vietnam, exangue pourtant. La Pologne, elle aussi, vote.

L'absence de démocratie est peut-être un

luxu, elle ne confère pas le respect. Et j'arrive à me demander si Eve Deschamps est totalement inconsciente lorsqu'elle écrit que la soumission d'Addi ou Bihi marque la fin du Maroc féodal (« France Observateur » 24-1-57) ? Simplification, mystification ?...

Il est vrai que les Français, si pointilleux sur le potentiel démocratique du Maroc, à l'époque du colonialisme, font aujourd'hui facilement rissette au sectarisme. Des catholiques — séduits — aux jacobins, ou s'émervaille, on encense.

Oui, vraiment, le Maroc n'est pas encore le havre de démocratie qu'on attendait.

Le peuple, lui, qu'en pense-t-il ?

Que pense-t-il de ceux qui lui promettent visionnaires exaltés, l'avènement d'une démocratie islamique puis, subitement, se taisent ? Que pense-t-il de ceux qui rêvent d'édifier une industrie mais laissent le pays sans protection contre les risques de « dumping » qui tueraient dans l'œuf l'indépendance économique naissante. Un procédé garanti Boussac ?

Pas d'assemblée élue, pas de démocratie sociale, des particularismes territoriaux (entretenus), des syndicats aphones, une atmosphère cléricalle, des « tabous », encore et toujours. Mais c'est l'Espagne franquiste, camarades ; ce n'est pas encore le Maroc ! Il n'est pas jus qu'aux douanes intérieures, séquelles du colonialisme, qui ne rappellent la France de 1788..

Camarades, démocrates, syndicalistes, contre toutes les démagogues, contre tous les favoris mes, vous resterez l'espoir du Maroc libre. Il est temps de vous ressaisir et de construire un pays neuf. Un Maroc moderne aura demain mille fois plus d'autorité pour négocier ses frontières, exiger — avec d'autres — la paix en Algérie, bâtir l'ensemble nord-africain sans haine ni xénophobie.

Et aussi pour forger, avec l'Europe une, des liens d'un genre nouveau : ceux de l'amitié, de la coopération culturelle et économique.

C'est là le vœu de tous les vrais amis du Maroc démocratique, plus soucieux de critiques constructives — qui ne les épargnent pas eux-mêmes — que de louanges achetées.

Bernard AULAS.

Plus de mendicité au Maroc

Le nombre des mendiants, déjà considérable, s'accroît de jour en jour dans nos villes et nos campagnes. Dans la médina, surtout. Femmes, enfants et infirmes en haillons, sales, déambulent à travers les ruelles boueuses, grelottant de froid et de faim, quêtant en vain auprès des passants...

Il y a bien des genres de mendicité. Nombreux sont ceux qui mendient parce que, paresseux invétérés, ils préfèrent vivre misérablement de la charité publique que de tenter de gagner leur pain quotidien par un labeur.

Presqu'aussi nombreux sont les malheureux enfants que des parents infâmes contraignent à courir du matin au soir, la main tendue, afin de leur rapporter l'argent.

Mais il existe une troisième catégorie de mendiants, ceux qui mendient parce que, infirmes ou trop âgés pour travailler, malades ou diminués physiquement, ils ne peuvent rien faire d'autre.

C'est à que la Marocaine soucieuse de la dignité de son peuple, a un rôle prépondérant. Les jeunes filles, en dehors de leurs heures de travail ou d'études, peuvent aider le Maroc à abolir cette image toujours désastreuse pour le prestige d'un pays qui renait dans son indépendance.

Les bénévoles devront s'appliquer à enquêter sur ces mendiants.

Le paresseux sera signalé à un organisme marocain qui étudiera ses possibilités de travail ou le dirigera vers un centre de rééducation où un métier lui sera donné.

Les enfants devront donner l'adresse de leurs parents qui seront soit sermonnés d'importance, soit aidés suivant les cas, pendant qu'eux seront, guidés par des organismes compétents, envoyés à l'école ou dans un atelier d'apprentissage.

Quant aux infirmes, ceux-ci seront également l'objet de mesures sanitaires : les

aveugles dirigés sur un centre Braille ; les mutilés dotés d'appareils orthopédiques et embauchés selon leur validité. Il y a tant de métiers auxquels un unijambiste, un manchot, même un cul-de-jatte, peuvent prétendre. Il suffit simplement de s'en occuper.

Il y a aussi, dans toutes les villes, trop de femmes qui arrêtent les passants sous divers prétextes. Ces femmes, habillées proprement et correctement, demandent 20, 50 ou 100 fr. (prix imposé) « pour acheter du pain », prétendent-elles. Des centres organisés devraient avoir pour rôle de dépister toute source de mendicité et y apporter le remède efficace dans chaque cas.

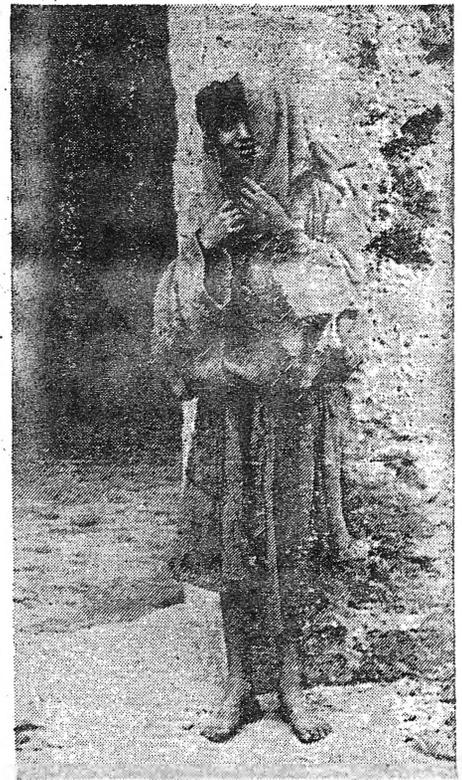
Les mendiants est non seulement un être humain qu'il faut secourir sans plus attendre, mais encore un propagateur de microbes. Le nombre de lépreux au Maroc est croissant parmi les mendiants.

Supprimer la mendicité, tel est le but à atteindre.

C'est un grand projet à réaliser, mais encore faudrait-il, en plus de bénévoles, trouver aussi l'appui du gouvernement qui pourrait prendre des mesures d'hygiène en ramassant, hebdomadairement, les mendiants pour leur faire subir une séance de désinsectisation, suivie d'une visite médicale.

Il y a là un vaste champ d'action pour toutes les jeunes filles et les femmes de bonne volonté qui veulent lutter contre la misère, laquelle devient de plus en plus envahissante. Le chômage, l'activité réduite de notre économie, l'hiver boueux et froid donnent un aspect tragique à ce problème de la mendicité. L'initiative privée ne peut tout faire en ce domaine ; elle doit cependant agir vite et exiger de l'Etat et des autorités municipales et caïdales aide et encouragement.

SOUAD.



Misérable gamine vêtue de loques que des parents infâmes contraignent à mendier dans les rues, la place ne devrait-elle pas être à l'école ? (Photo Ampresse)

REPONSE A SOUAD PAS D'EGALITE ENTRE LA FEMME ET L'HOMME DANS L'HERITAGE

J'ai lu dans le numéro du 4-2-57 de « Démocratie » un article de Souad concernant l'égalité de la femme avec l'homme.

Je suis pour le principe de l'abolition de la polygamie, pour la participation de la femme à toutes les activités politiques et pour qu'elle ait libre accès à toutes les fonctions de l'Etat. Une seule phrase de cet article m'étonne. Je l'ai relue maintes fois. Je crois que Souad, en écrivant, a oublié qu'elle vit sous le ciel d'un pays musulman qui applique les lois du Coran. Mais que pourra dire ma chère Souad de cette phrase de notre livre saint : « L'homme a la part de deux femmes. » Cela ne veut pas dire que je sois conservateur, loin de là, ou que je défende mes droits d'héritage, car je ne compte que sur mon travail personnel.

Certes, nous sommes démocrates. Mais il ne faut pas pousser cette démocratie jusqu'à aller en contradiction avec les lois fondamentales de l'Islam. Bref, il existe dans des pays bien démocrates des lois, des inégalités dans le droit d'héritage : je ne veux citer que l'exemple du droit d'aînesse. Par contre, si l'admet l'abolition de la polygamie, c'est que le Coran laisse entendre expressément cette abolition.

Ma chère Souad, je vous conseille de ne plus revenir sur ce sujet de l'égalité devant l'héritage. Le peuple marocain, trop religieux, ne voudra jamais abolir une loi divine.

Jaouad LARAKI.

Nous voulons une saine évolution de la femme marocaine MARIE CHANTAL AU MAROC

Marie Chantal, invitée par le « Cercle Intellectuel », association progressiste des jeunes Marocaines évoluées, avait proposé à ses sympathisantes d'inaugurer cette prise de contact par une conférence. Nos jeunes savantes se pâmaient en apprenant la nouvelle, et il fut fait une grande publicité autour de cette conférence.

Le jour de l'événement, la salle municipale des conférences était donc archicomble. On notait, parmi l'assistance sélecte : Mlle Haouira, dont la thèse sur « L'influence astrale du temps d'Eve » bouleversonna récemment les milieux pro-scientifiques. Il y avait également la non moins célèbre Mme de Fath-el-Ouard, originaire du Changuit et mémorable héroïne de « La femme martyre noraf », un grand film mis... (en loques par quelques irréductibles traditionalistes). Elle prit place dans le rang des personnalités !

Une jeune fille apparut à travers le rideau, un papier à la main. Elle nous présenta Marie Chantal en des mots fort courts. « C'est ainsi, mes chères camarades, que cette éminente féministe a accepté de venir illuminer notre Cercle ».

Dans un torrent d'applaudissements, elle fit son entrée, vêtue avec une excentricité exquise, elle s'assit, nonchalante et précieuse, et commença :

« Mes chers trésors, l'éclat merveilleux de votre pays, où la grandeur des paysages le dispute à la bonhomie dont je fus gratifiée de la part de certains de vos compa-

triotés, m'a porté à croire tout d'abord que la civilisation trouve ici un champ d'action incomparable. Mais par la suite, quand « esoteriquement » j'ai scruté les couches sociales marocaines, je ne vous cache pas que je fus déçue ! Eh oui ! la femme marocaine est si peu familiarisée avec les subtilités de la vie moderne que je me suis sérieusement demandé si elle n'a point désavoué Eve...

« Pour que la personnalité du beau sexe puisse s'affermir chaque jour et devenir plus admirable que jamais, il vous faut connaître à fond l'art d'empoisonner l'existence de l'homme !... Ne soyez point si stupides pour vous effrayer de la sorte : notre compagnon adore souffrir, le laisser se ronger d'ennui sans votre secours fataliste. Il est vrai, mais combien salutaire, serait une chose inacceptable à toute femme bien pensante. Je vous proposerai donc tout de suite d'alerter votre entourage de ce que je viens de traiter, de pratiquer à l'avenir des sports d'hiver même quand la neige fait défaut, d'ouvrir des écoles de mannequins — à ce sujet, mon ami Christian serait disposé à vous apporter toute l'aide nécessaire, et moi, je viendrai de grand cœur présider vos premiers exploits. »

Marie Chantal fut très applaudie. Il y a de quoi se méfier, joveux ! Car les adeptes de Marie Chantal sont légion dans notre pays. A quand une saine orientation de l'éducation de nos filles ?

Ghazi MUSTAPHA.